

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
CSC 29 / CCEM N° 29

MDS RESEARCH PROJECT / PROJET DE RECHERCHE DE LA MED

L'importance accrue des Forces canadiennes comme instrument de la politique étrangère du Canada en cette ère de mondialisation

par le major Michel Drapeau

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale

SOMMAIRE

Depuis la fin de la Guerre froide, la mondialisation a favorisé une interdépendance de plus en plus marquée entre les États et une internationalisation des économies nationales. En parallèle avec cette évolution, le monde a observé une recrudescence de la violence et des menaces à la stabilité et la sécurité comme le terrorisme, les conflits intraétatiques, et les crimes transfrontaliers. Cette nouvelle dynamique mondiale nous amène donc à nous interroger sur la pertinence des objectifs et des orientations de la politique étrangère et de défense du Canada et de l'importance des Forces canadiennes. Ce travail aborde ces questions afin de démontrer que la mondialisation vitalisera leur importance en tant qu'instrument de politique étrangère. Cette reconnaissance est importante, car elle est essentielle à l'élaboration éventuelle d'une stratégie de sécurité nationale permettant d'assurer efficacement la sécurité du Canada en cette ère de mondialisation.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	i
Table des matières	iii
Introduction	1
Chapitre I - Le Canada dans le monde	5
Considérations géographiques	6
Considérations politiques.....	10
Puissance moyenne	12
Politique étrangère et multilatéralisme	14
Politique de défense	16
Livres blancs de défense	19
Souveraineté.....	21
Défense collective.....	22
Ordre mondial	22
Considérations économiques	23
Conclusion	24
Chapitre II – La mondialisation et le Canada	27
Mondialisation	28
Menace.....	33
Terrorisme international.....	34
Conflits régionaux.....	35
Crimes transnationaux	36
Conclusion	38
Chapitre III – Mondialisation et politiques canadiennes	41
Politique étrangère canadienne	42
Multilatéralisme	44
Sécurité humaine.....	47
Régionalisme et relations canado-américaines	48
Importance des Forces canadiennes.....	53
Sécurité nationale et du continent nord-américain.....	54
Stabilité et ordre international.....	55
Conclusion	58
Conclusion	61
Bibliographie	65
Ouvrages consultés	71

À Corinne, Dominic et Étienne

Pour leur patience et leur compréhension au cours de l'élaboration de ce travail.

INTRODUCTION

« [...] nous ne vivons pas vraiment à une “époque” de changements, mais dans un continuum de changements intermittents. »¹

lieutenant général Georges E.C. Macdonald,

Le général Raymond Hénault, chef d'état-major de la défense, indiquait récemment dans son rapport annuel 2001-2002 que l'année 2001 avait clairement illustré que les Forces canadiennes étaient à la croisée des chemins entre le passé et l'avenir.² Il soulevait aussi le point qu'elles constituent l'instrument principal au moyen duquel le gouvernement canadien assure la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens.³ Mais qu'en est-il vraiment ? Est-ce que ces propos reflètent bien l'attitude du gouvernement ou ne servent-ils qu'à rehausser l'optimisme des militaires envers l'avenir d'une institution à laquelle ils sont fiers d'appartenir ?

Ces questions sont pertinentes considérant la nouvelle dynamique mondiale et son impact potentiel sur l'utilisation accrue des Forces canadiennes. Les nombreux conflits intraétatiques que nous avons observés depuis la fin de la Guerre froide ont amené le gouvernement canadien à promouvoir activement son concept de sécurité humaine au milieu des années 90. Les Forces canadiennes ont donc été appelées à intervenir de plus en plus régulièrement dans des environnements à hauts risques tels la Somalie, le Rwanda ou l'ex-Yougoslavie et dans des rôles pour lesquels elles n'étaient que peu préparées

¹ Tiré de Georges E.C. MacDonald, lieutenant-général, « Le leadership à une époque marquée par le changement et la complexité » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002, p.180.

² Canada, Ministère de la Défense nationale. *A la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, Ottawa, le Ministère, 2002, p. i.

³ Ibid., p. 2.

comme l'a démontré l'intervention désastreuse en Somalie. Les changements au niveau de l'économie internationale et de la distribution de la puissance militaire et politique à travers le monde nous font aussi réfléchir sur l'approche multilatérale du Canada axée presque exclusivement sur l'adhésion aux grandes institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les difficultés rencontrées par ces institutions à réagir rapidement dans le cas de conflits ont encouragé la communauté internationale et plus particulièrement les États-Unis à former des « coalitions de pays pour une même cause » afin de les régler le plus rapidement possible. Un concept qui est étranger aux politiques existantes et qui, à bien des égards, explique l'ambivalence politique que nous avons pu observer lors du refus du Canada de participer aux opérations en Irak en mars 2003.⁴ Enfin, les événements du 11 septembre 2001 nous ont fait réaliser l'imprévisibilité du monde dans lequel nous vivons et la portée globale des menaces asymétriques.

Malgré son aspect tragique, les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact positif sur la prise de conscience du Canada face à sa sécurité nationale. Il est indéniable que ces événements ont ravivé l'intérêt des Canadiens en matière de sécurité et de défense et ont rehaussé l'importance des questions traitant de la sécurité du périmètre nord-américain, de la sécurité humaine et de la sécurité avancée. Quoique ces questions soient déjà enchâssées dans l'approche de défense collective que le Canada a adoptée depuis longtemps,⁵ les nombreuses discussions qui ont eu lieu depuis cette date ont permis deux choses. D'une part, elles ont mis en évidence l'utilisation croissante des

⁴ Joël-Denis Bellavance, « Les États-Unis ont déjà remporté la guerre, affirme Jean Chrétien (En entrevue au Réseau américain ABC) », *La Presse*, n° 138, 10 mars 2003, p. A3.

⁵ Canada, Ministère de la Défense nationale. *A la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, p. i.

Forces canadiennes tout en révélant les conditions précaires dans lesquelles elles doivent opérer maintenant. D'autre part, elles ont permis de réaffirmer l'engagement du Canada à promouvoir sa sécurité dans un cadre mondial et le rôle actif qu'il entend jouer sur la scène internationale. C'est sur la base de ces deux points qui seront traités en détail dans les pages qui suivent que nous affirmons que **la mondialisation vitalisera l'importance des Forces canadiennes en tant qu'instrument de politique étrangère**. Cette reconnaissance de l'importance des Forces canadiennes sous toutes les facettes de la politique étrangère du Canada est une étape essentielle pour amener le gouvernement canadien à reconnaître le besoin d'élaborer une stratégie de sécurité nationale pour assurer efficacement sa sécurité en cette ère de mondialisation.

Pour démontrer l'importance accrue des Forces canadiennes comme instrument de politique étrangère, nous nous pencherons d'abord sur les critères fondamentaux qui ont favorisé les choix historiques du gouvernement en matière de politiques étrangère et de défense. Les conclusions ainsi tirées nous feront mieux comprendre les raisons qui ont amené le gouvernement canadien à plus ou moins marginaliser les Forces canadiennes en tant qu'instrument servant à atteindre les objectifs visés par sa politique étrangère. Nous enchaînerons en abordant le phénomène de mondialisation et ses conséquences sur les relations internationales ainsi que l'accroissement des menaces pesant sur l'ordre et la stabilité mondiale. Cette revue de l'environnement international depuis la fin de la Guerre froide démontrera que les critères fondamentaux identifiés précédemment pour justifier l'approche canadienne en matière de politique étrangère et de défense devront être revus à la lumière de ce nouvel ordre mondial. Une fois cette démonstration complétée, nous poursuivrons en décrivant les effets de la mondialisation

sur l'approche multilatéraliste du Canada et sur ses relations avec les États-Unis. Cette analyse nous permettra de faire ressortir les possibilités d'un changement majeur au niveau des orientations et des objectifs énoncés dans la politique étrangère actuelle. L'implication des Forces canadiennes sur la scène internationale sera enfin revue, ce qui nous permettra de consolider l'information présentée dans le cadre de ce travail et de démontrer que les Forces canadiennes seront appelées à devenir un instrument de politique étrangère de premier plan pour le gouvernement canadien.

CHAPITRE I - LE CANADA DANS LE MONDE

« Le risque du programme de planification de la défense est que les planificateurs, des officiers pour la plupart brillants [...], vivent et travaillent sans considération pour les réalités canadiennes. »⁶

Brooke Claxton

Le Canada se démarque de bien d'autres pays par la position politique avantageuse qu'il occupe sur la scène internationale. Cette distinction lui permet d'exercer une certaine influence sur l'ordre du jour mondial et de faire progresser ses intérêts nationaux. Par exemple, le leadership démontré récemment par le Canada lors des discussions devant mener à la ratification du traité de mines antipersonnelles ou à la création de la Cour pénale internationale soutient le rôle proéminent que le pays entend exercer sur la scène internationale. Cette volonté d'agir et les démarches ou moyens utilisés par le Canada pour y parvenir ne sont pas le fruit du hasard. Ils s'expliquent par un ensemble de caractéristiques qu'il est nécessaire de bien comprendre afin de déterminer l'impact de la nouvelle conjoncture internationale engendrée par la mondialisation.

La situation géographique, la position relative du Canada dans l'échelle hiérarchique internationale ainsi que sa puissance en terme, politique, économique ou militaire servent à caractériser le pays au sein de la communauté internationale.⁷ Bien que ces facteurs établissent le cadre des orientations du gouvernement, ils ne peuvent à eux seuls expliquer totalement ses choix politiques. Il est aussi nécessaire de s'attarder

⁶ Douglas Bland, « Everything Military Officers Need to Know about Defence-Policy-Making in Canada » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000, p. 17.

⁷ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3^e éd., Prentice Hall Canada, 1997, pp. 7 et 8.

sur l'identité nationale propre du Canada. Celle-ci s'exprime en grande partie à travers son histoire, ses réalités démographiques, et les valeurs qu'elle défend. Par exemple, il serait impensable de définir le Canada sans considérer la nécessité de maintenir l'unité nationale entre les deux peuples fondateurs. La dynamique des efforts déployés en ce sens a influé tout autant la politique nationale que les démarches possibles sur le plan international.⁸ L'exemple de la conscription et des conséquences néfastes qu'elle a eues sur l'unité canadienne nous vient immédiatement à l'esprit pour mettre en évidence ce point.

Ce chapitre couvrira ces différentes caractéristiques afin d'en faire ressortir les critères fondamentaux qui ont dicté les choix et les orientations du gouvernement canadien en matière de politique étrangère et de défense. Pour ce faire, nous nous concentrerons particulièrement sur les considérations géographiques, politiques et économiques. Cette analyse nous sera utile pour déterminer comment la mondialisation peut affecter l'engagement du Canada depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale sur la scène internationale et comment il perçoit l'importance des Forces canadienne en tant qu'instrument de politique étrangère.

Considérations géographiques

Peu de gens nieraient que la situation géographique du Canada est déterminante dans la promotion de ses intérêts nationaux et dans l'élaboration de ses politiques étrangère et de défense. La seule présence d'un voisin comme les États-Unis devrait

⁸ Tom Keating, *Canada and World Order – The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, 2e éd., Oxford University Press, 2002, p. 1.

suffire à nous convaincre de cette vérité.⁹ Cependant, il est intéressant de mettre en relief l'impact de la géographie canadienne sur le rôle que le Canada entend jouer au sein de la communauté internationale.

Le Canada peut se vanter d'être unique à bien des égards. Son territoire qui s'étend sur près de dix millions de kilomètres carrés en fait le deuxième pays le plus vaste au monde après la Russie.¹⁰ Le littoral canadien borde trois océans et s'étend sur plus de 202,000 kilomètres. De plus, sa population relativement faible par rapport à la surface de son territoire se concentre à 85 % sur une bande de moins de 350 kilomètres le long de sa frontière avec les États-Unis.¹¹

Il est indéniable que cette immensité offre un potentiel de développement économique extraordinaire par l'abondance des richesses naturelles et par sa diversité. D'un autre côté, elle soulève des défis de taille pour l'État en matière de surveillance du territoire et de contrôle frontalier.¹² La présence du brise-glace de la Garde côtière américaine *Polar Sea* dans les eaux territoriales canadiennes sans autorisation préalable au milieu des années

13

américains et soviétiques dans le Passage du Nord-Ouest tout au long de la Guerre froide démontrent clairement les difficultés que le gouvernement canadien a à y faire face. Bien que pour tout état souverain ces préoccupations devraient avoir priorité et se voir

⁹ Sheldon Alberts, « Riding on America's Shoulders », *The National Post*, vol. 5, n° 77, 28 janvier 2003, p. A12.

¹⁰ Alors que la distance maximale entre le point le plus septentrional situé à Cape Columbia sur l'île d'Ellesmere (T. N.-O.) et le point le plus méridional à Middle Island dans le lac Érié excède 4,600 kilomètres; la distance entre les points le plus à l'est à Cape Spear (Terre-Neuve) et le plus à l'ouest à la frontière Yukon-Alaska est de 5,514 kilomètres. Source internet : <atlas.gc.ca/site/français/facts>.

¹¹ Canada, Ministère de la Défense nationale. *Vectors 2020 – Toward Canada's Future Air Force*, Ottawa, le Ministère, ébauche du 5 avril 2002, p. 6; et Source internet : <www.cia.gov/cia/publication/factbook/geos/ca.html>.

¹² Canada, Ministère de la Défense nationale. *Vectors 2020 – Toward Canada's Future Air Force*, p. 6.

¹³ Source Internet : <www.carc.org/pubs/v14no4/6.htm>.

attribuer les ressources nécessaires pour les atténuer, l'isolement du continent nord-américain a souvent permis au Canada de traiter avec plus ou moins d'indifférence les risques pouvant peser sur son intégrité territoriale. Cet isolement relatif, mais bien réel, et l'insignifiance de la position géostratégique du Canada jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ont amené les Canadiens à développer un sentiment de sécurité où rien de sérieux ou presque ne pourrait jamais les atteindre.

Ce sentiment est si intensément ancré dans la culture canadienne, qu'il a amené la nation à développer ce que Granatstein a décrit comme le syndrome de « Peter Pan ». En ses termes, Granatstein souligne le refus des Canadiens de grandir et d'assumer leurs responsabilités de défense. Il explique que ce sentiment s'est développé en partie par cette illusion d'isolement géographique et d'autre part par cette dépendance vis-à-vis des métropoles coloniales d'autrefois ; c.-à-d. la France et la Grande-Bretagne.¹⁴ Avec la fin de la domination britannique, le Canada s'est donc tourné vers le sud de ses frontières pour s'appuyer sur un « grand frère » qui par sa proximité et sa puissance économique et militaire continuerait de lui offrir la protection nécessaire.

Les similitudes démographiques, linguistiques et culturelles ont sans nul doute favorisé ce rapprochement et expliquent à bien des égards les raisons qui font des États-Unis le point central de la politique étrangère canadienne. Cette prépondérance de l'influence américaine est d'autant plus importante qu'elle ne peut être équilibrée par nos

¹⁴ Dan W. Middlemiss, « The Hard-Won Lessons of Canada at War : A History of Professionalism and Neglect », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003, p. 87.

autres voisins situés bien au-delà du cercle arctique et pour lesquels le Canada ne partage que bien peu de similitudes outre la neige et le froid.¹⁵

L'avènement de la Guerre froide est peut-être l'exemple soulignant le mieux le rôle déterminant que la situation géographique canadienne a joué dans les orientations de politiques étrangères du Canada. Jusqu'alors isolé « physiquement » des luttes de pouvoirs des grandes puissances¹⁶, le territoire canadien s'est retrouvé au centre de l'échiquier stratégique mondial par le simple fait d'être « l'un des espaces aériens le plus vital au monde »¹⁷ où les bombardiers stratégiques et les missiles balistiques intercontinentaux soviétiques et américains transiteraient avant d'atteindre leurs cibles respectives. Situé entre les deux superpuissances, le Canada n'a eu d'autres choix que de se rallier aux États-Unis et d'orienter ses politiques de défense en accord avec celles des Américains. Les pressions derrière cet alignement plus ou moins forcé ont d'ailleurs été bien exprimées par Arnold Heeney, ambassadeur canadien à Washington à la fin des années 50 : « Il est inconcevable que les États-Unis permettent de mettre en péril la défense de leur territoire par notre refus de coopérer. »¹⁸

Le Canada a par ailleurs su tirer avantage de sa position géostratégique. En plus d'offrir un niveau de protection excédant ses moyens, sa participation au NORAD lui a permis de participer aux délibérations américaines sur la défense du continent. Cette position géostratégique lui a aussi valu d'être invité par la Grande-Bretagne et les États-Unis à faire partie de l'une des plus puissantes alliances internationales de renseignement,

¹⁵ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, pp. 27 à 29.

¹⁶ Certains s'avanceront à dire que la participation canadienne aux deux grands conflits mondiaux réfute cette idée d'isolement. Cependant, outre l'impact non négligeable des pertes militaires canadiennes, le Canada, dans son ensemble, n'a pas eu à partager avec les Européens les souffrances de la guerre.

¹⁷ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 25.

¹⁸ Tiré et traduit de Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, pp 27 et 28.

et ce, malgré un apport bien négligeable en ressources. La dimension politique d'une telle ouverture est difficilement quantifiable. Elle a néanmoins permis au Canada de devenir membre d'un groupe très sélect, d'avoir accès aux plus hautes instances de ces deux grandes puissances et de profiter d'un service de renseignement à caractère mondial.¹⁹ Il va sans dire que ces privilèges lui ont imposé du même coup de sérieuses contraintes sur ses choix subséquents de politique étrangère pour des raisons de sécurité et plus particulièrement pour maintenir le niveau de solidarité et de confiance avec ces importants partenaires.

Considérations politiques

Au risque de faire de la rhétorique, le monde, aujourd'hui, évolue à une vitesse sans précédent. Ces changements s'effectuent soudainement et leurs impacts nous prennent souvent au dépourvu. L'exemple de la chute du bloc soviétique en 1990 est marquant. Bien que plusieurs événements nous annonçèrent des changements importants, personne n'aurait pu prédire la progression démocratique fulgurante que nous avons observée au sein des pays de l'Est. La fin de la Guerre froide a pris au dépourvu plus d'un ministère des affaires étrangères à travers le monde y compris le Canada qui moins de trois ans auparavant publiait un Livre blanc annonçant un renforcement de sa structure militaire pour pallier la menace soviétique croissante. Les pays occidentaux qui pendant plus de quarante ans avaient fondé leur politique étrangère sur l'existence d'un environnement bipolaire prévisible, les ont donc rapidement ajustées aux nouvelles réalités en réduisant leurs forces armées, en donnant priorité à la promotion de leur

¹⁹ Martin Rudner, « Contemporary Threats, Future Tasks: Canadian Intelligence and the Challenges of Global Security » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* publié par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002, p. 156.

économie respective, en réaffirmant l'importance d'organismes internationaux telle l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour promouvoir l'ordre et la stabilité mondiale et en soutenant la mise en place d'organismes supranationaux à caractère économique ou légal comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou la Cour pénale internationale.

En cette ère de changement, nous serions tenter de croire qu'il est futile d'anticiper avec précision ce que seront les orientations futures du Canada en terme de politique étrangère. Cependant, il faut garder à l'esprit le cadre restreint dans lequel toute politique étrangère est développée et l'immutabilité de ses objectifs principaux. Morgenthau affirmait que la politique internationale est gouvernée par des principes universels axés sur la poursuite d'intérêts nationaux.²⁰ Nossal ajoutait aussi que l'élément le plus important pour toute politique étrangère actuelle est le passé, et non les actualités ou ce que nous entrevoyons pour les jours à venir.²¹

Ce dernier point caractérise particulièrement la dynamique entourant le développement de politiques étrangères au Canada. En jetant un coup d'œil sur les analyses de politiques étrangères, il ressort qu'au cours de son histoire, plusieurs facettes de la politique étrangère canadienne sont demeurées inchangées, et ce, malgré des changements profonds au sein de notre société. Nossal souligne ce trait particulier en mentionnant que notre relation avec les États-Unis n'est pas plus ambivalente aujourd'hui qu'elle l'était avec la Grande-Bretagne auparavant. Le Canada était tout aussi préoccupé par son commerce extérieur au début du siècle dernier avec le Programme de réciprocité

²⁰ Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, International Thomson Publishing Company, 1998, p. 64.

²¹ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 2.

du gouvernement Laurier qu'il l'est maintenant en cette ère de mondialisation.²²

Néanmoins, ce qui a changé de façon significative au cours du dernier siècle est l'évolution du Canada de simple colonie en état souverain et de son affirmation en tant que puissance moyenne. Il importe de s'attarder sur ce dernier point afin de mieux saisir les raisons qui l'amènent à s'engager comme il le fait sur la scène internationale.

Puissance moyenne

Alors que la Première Guerre mondiale a été le point tournant permettant au Canada d'accéder au statut de nation, sa participation et le rôle significatif qu'il a joué au cours de la Deuxième Guerre mondiale, lui ont permis d'être reconnu par la communauté internationale comme une puissance moyenne.²³ L'acceptation de ce statut particulier se reflète d'ailleurs dans les propos tenus par Ottawa dès 1947 pour distinguer le Canada au sein de la hiérarchie des nations comme l'indique cette définition utilisée par le Mi163477o0.00012 Tmf429

manque de précision quant à sa véritable portée.²⁵ Diverses statistiques sur la géographie, la population, l'économie ou la puissance militaire, sont souvent utilisées afin d'expliquer les raisons qui font du Canada une puissance moyenne. Suivant cette approche, il est clair que par sa puissance militaire limitée, il ne peut accéder au titre de puissance majeure. Par contre, son économie distance la plupart des autres États. Il apparaît donc logique que le Canada se positionne en tant que puissance moyenne. Ce raisonnement un peu simpliste ne reflète toutefois pas la vérité. En effet, cette approche en négligeant ouvertement l'aspect « infongible »²⁶ du concept de puissance ne permet pas d'expliquer les approches prônées par le Canada afin d'exercer une certaine influence dans le monde.

Il faut se rappeler que la politique internationale est, à la base, une question de pouvoir. Il est donc préférable d'établir le niveau de puissance d'une nation par le degré de succès qu'elle obtient dans l'atteinte de ses objectifs nationaux et la protection de ses intérêts.²⁷ À l'instar d'une superpuissance comme les États-Unis, les ressources limitées en termes démographiques, économiques et militaires dont dispose le Canada le contraignent à choisir avec soin les questions à débattre et les objectifs à atteindre sur la scène internationale. De plus, il doit envisager l'utilisation de mécanismes lui permettant de se faire entendre tout en demeurant consistant dans ses engagements auprès de la communauté internationale. C'est d'ailleurs sur ces points précis que le Canada se

²⁵ Ferry de Kerckhove, « Canada's Response to Current Challenges » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998, p. 70.

²⁶ Le caractère fongible d'une capacité quelconque découle de la facilité avec laquelle elle peut être échangée. Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 69.

²⁷ *Ibid.*, p. 67.

distingue comme une puissance moyenne et qu'il doit articuler sa politique étrangère en conséquence.

Politique étrangère et multilatéralisme

Comme il a été mentionné précédemment, la politique étrangère se rapporte aux objectifs qu'un État entend atteindre à l'étranger au moyen de ses relations avec les autres gouvernements. En ce sens, il apparaît que le Canada est relativement autonome dans les moyens utilisés pour y arriver. Il va cependant de soi que dans une société démocratique, la population ainsi que la politique nationale jouent un rôle déterminant dans la définition des objectifs de la politique étrangère. Joseph Nye, ancien sous-secrétaire d'État américain écrivait d'ailleurs à ce sujet que « Dans un pays démocratique, l'intérêt national réside simplement dans l'ensemble de priorités communes au sujet des relations avec le reste du monde. »²⁸

Cette relation étroite entre la politique étrangère et la politique nationale canadienne semble avoir toujours été prédominante. Lester B. Pearson écrivait en 1949 que la politique étrangère canadienne est en grande partie le résultat de facteurs nationaux; faisant ainsi écho aux propos d'O.D. Skelton qui affirmait en 1922 que la politique étrangère n'est rien d'autre qu'une extension de la politique nationale.²⁹ Cet état de pensée a récemment été repris par le Comité mixte spécial sur la révision de la politique étrangère canadienne qui soulignait en 1994 que « la politique intérieure est politique étrangère ». Cette affirmation n'est certainement pas vide de sens considérant

²⁸ Observation de cet ancien sous-secrétaire d'État des États-Unis tirée de Joël J. Sokolsky, « La politique décisionnelle de la défense à la fin du siècle » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002, p. 359.

²⁹ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, pp. 21 et 22.

l'influence sur notre politique étrangère du caractère multiculturel du Canada et des attentes que les Canadiens ont envers leur gouvernement pour agir sur la scène internationale. Une revue du cadre stratégique de la politique étrangère canadienne de 1995, « Le Canada dans le monde »,³⁰ révèle d'ailleurs que le Canada se perçoit bel et bien comme un acteur de niveau international ayant la volonté d'agir pour promouvoir sa prospérité, assurer sa sécurité dans un cadre mondial stable et d'être en mesure de projeter ses valeurs démocratiques et de respect du droit de la personne.

Ce faisant, une approche multilatérale par l'entremise d'institutions internationales offre à une puissance moyenne comme le Canada de nombreux avantages. Tout d'abord, la représentation universelle qui caractérise ces institutions rend le Canada moins vulnérable aux pressions unilatéralistes des États-Unis tout en lui permettant d'exercer une influence sur la scène internationale qu'il ne pourrait envisager par des actions indépendantes.³¹ Par exemple, sa participation au sein de l'ONU, du Commonwealth et aux sommets du G8 a permis au Canada d'agir en tant que porte-parole « officieux » du tiers-monde auprès des grandes puissances et ainsi être reconnu comme un pionnier du rapprochement Nord-Sud.³² De plus, certaines de ces institutions comme l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) offrent les outils d'arbitration permettant de promouvoir ses intérêts sur la scène internationale sans avoir à dépendre de moyens coercitifs importants.

³⁰ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada dans le monde - Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada 1995*, Ottawa, le Ministère, 1995.

³¹ Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 28.

³² Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, p. 22.

Le Canada s'est donc engagé, pour plus d'un demi-siècle, à poursuivre une approche multilatéraliste pour promouvoir ses intérêts nationaux, augmenter son influence sur la scène internationale et contrebalancer l'influence américaine.³³ Une approche qui s'est maintes fois révélées plus que satisfaisante considérant l'influence que le Canada a pu exercer dans de grandes questions internationales comme la Charte universelle des droits de l'homme et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la création de la Cour pénale internationale.

Politique de défense

Bien que la politique étrangère ait pour but premier de définir les moyens qu'une nation entend prendre pour atteindre ses objectifs nationaux sur la scène internationale, l'histoire nous a appris que le gouvernement canadien s'est toujours abstenu d'émettre un énoncé précis de stratégie nationale.³⁴ Cette situation a eu pour conséquence de rendre problématique l'élaboration d'une stratégie de défense au Canada au point d'en mettre en doute la nécessité. Ceci peut sembler étonnant pour un élément de politique nationale aussi étroitement associé à la responsabilité fondamentale d'un état souverain d'assurer la sécurité de sa population.³⁵ Ceci est d'autant plus étonnant que le ministre de la Défense nationale, John McCallum, affirmait récemment que « la raison essentielle des militaires est de défendre la vie des citoyens et de promouvoir la souveraineté ».³⁶

³³ D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1989, p. 38; Tom Keating, *Canada and World Order Canada and World Order*, p. 184.

³⁴ Clayton R. Newell, *The Framework of Operational Warfare*, Routledge, 1991, p. 49.

³⁵ Dan W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, p. 113.

³⁶ Allocution du ministre de la Défense nationale, John McCallum, devant le « Toronto Board of Trade » le 25 octobre 2002 tiré de Alex Morrison, « *Security and Sovereignty Revisited: Disappointment, Despair and Dismay* »,

Cette marginalisation de la défense dans les affaires nationales repose sur quelques idées fondamentales. D'une part, elle est le résultat de facteurs historiques concernant le rôle du Canada dans le monde et la perception des menaces potentielles envers le territoire canadien. Ainsi, un grand nombre de Canadiens affirme sans hésitation que la qualité qui les distingue le plus est leur nature pacifiste. Cette opinion générale est d'ailleurs souvent utilisée pour expliquer le manque d'intérêt du pays en matière de force militaire.³⁷ Ce point est cependant questionnable considérant l'implication du pays dans tous les conflits armés d'importance au cours du dernier siècle et le prix en vie humaine qu'il a été prêt à payer.³⁸

D'autre part, alors que la nation canadienne tient à son statut de puissance moyenne ayant des responsabilités sur la scène internationale, elle n'a jamais cru nécessaire de maintenir une force militaire permanente sauf pour se conformer à ses engagements internationaux.³⁹ Par conséquent, la politique de défense du Canada s'est élaborée au fil des ans à l'image de sa politique multilatérale. En se basant sur le principe de sécurité collective avec des nations puissantes, le Canada s'assure donc, à un coût très abordable, un niveau de sécurité qu'il ne pourrait se permettre à lui seul.⁴⁰ De plus, elle lui permet de libérer ses ressources financières pour toutes autres actions qu'il juge

³⁷ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 70.

³⁸ Lewis MacKenzie, « Opening Remarks » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000, p. 2.

³⁹ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Vectors 2020 – Toward Canada's Future Air Force*, pp. 1 et 5.

⁴⁰ En 1938, une page importante était tournée lorsque Roosevelt proclamait que les États-Unis ne resteraient pas impassibles devant une menace de domination du sol canadien. Ce à quoi Mackenzie King s'empressa de répondre que le Canada s'engageait à ne pas devenir un poids stratégique pour son puissant voisin. Cet échange, lourd de conséquence pour le Canada, marquait un détachement notoire de la Grande-Bretagne. Deux ans plus tard, ce rapprochement avec les États-Unis se concrétisait avec l'entente d'Ogdensburg et la création du Conseil conjoint permanent de défense entre les deux nations. J.L. Granatstein, « A Friendly Agreement in Advance », *C.D. Howe Institute Commentary*, n° 166, juin 2002, p. 3; et Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 25.

opportunes. Par contre, cette approche implique aussi un engagement du Canada à se préparer à soutenir militairement ses alliés dans des conflits qui ne posent aucune menace directe sur ses intérêts nationaux.⁴¹

Ce dernier point est à la source d'un dilemme qui a toujours hanté les stratèges militaires canadiens soit l'importance de la capacité militaire requise pour satisfaire ses engagements.⁴² Tout au long de la Guerre froide et même aujourd'hui, la question première n'est donc pas nécessairement d'assurer une contribution crédible, mais de déterminer la quantité minimale suffisante de ressources permettant aux forces armées d'opérer au sein de ces alliances multinationales ou bilatérales comme l'OTAN ou le NORAD.⁴³ Par conséquent, les orientations canadiennes de défense ont été élaborées presque exclusivement sur des décisions prises ailleurs qu'au pays et ont amené le Canada à mettre en place une structure militaire totalement axée vers les besoins de ces alliances plutôt que de satisfaire en premier lieu ceux associés à la sécurité nationale.⁴⁴

Ce dilemme n'a d'ailleurs jamais eu la même connotation au sein du gouvernement, car d'un point de vue purement politique les Forces canadiennes n'existent essentiellement que pour préserver la présence du Canada au sein d'organismes internationaux de défense. Le Livre blanc de 1987 était d'ailleurs explicite à cet effet en indiquant clairement que : « La présence des Forces armées canadiennes en

⁴¹ Douglas Bland, *Everything Military Officers Need to Know about Defence-Policy-Making in Canada*, pp. 17-24; Dan W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, pp. 9 et 54.

⁴² Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 86.

⁴³ Dan W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, pp. 219-222; et Michael A. Hennessy et Scot Robertson, « Defence and Security Challenges for Canada in Light of the Bush Mid-Term Sweep », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003, p. 24.

⁴⁴ Douglas Bland, « Le commandement militaire au Canada » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002, p. 135; et Dan W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, p. 159.

Europe de l'ouest contribue à la défense du Canada et ce qui est plus important assure qu'il aura son mot à dire lors des délibérations sur les questions clés de sécurité ».⁴⁵

Il s'en est donc suivi une gestion de ressources justes suffisantes pour préserver notre siège au sein de ces alliances et permettre au Canada d'avoir son mot à dire lors des délibérations en matière de sécurité internationale. Reconnaisant ce point dès 1948, Mackenzie King institutionnalisait cette façon de traiter la défense en écrivant : « Un engagement en faveur de capacités militaires si nécessaire, mais pas nécessairement la capacité de remplir un engagement militaire ».⁴⁶ Cette aversion du gouvernement canadien à s'engager formellement en matière de défense est d'ailleurs demeurée caractéristique de tous les partis qui se sont succédés au pouvoir depuis, et ce, malgré la publication de Livres blancs sur la politique de défense.⁴⁷

Livres blancs de défense

Bernard Brodie affirmait que « Les militaires doivent se préparer à appuyer les politiques susceptibles d'être avancées par le premier ministre en temps de crise, et non pas celles qu'il a promises en temps de paix ».⁴⁸ Ces propos s'appliquent tout particulièrement à la signification réelle des Livres blancs qui se sont succédés au fil des ans. Bland met d'ailleurs en garde les planificateurs militaires de considérer ces publications comme la stratégie de défense du Canada. Il indique que celles-ci sont plutôt des « billets à ordre » que le gouvernement espère n'avoir jamais à honorer, car ces

⁴⁵ Citation tirée et traduite de D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, p. 160.

⁴⁶ Tirée et traduite de Joël J. Sokolsky, *La politique décisionnelle de la défense à la fin du siècle*, p. 368.

⁴⁷ Douglas L. Bland., *Le commandement militaire au Canada*, p. 130.

⁴⁸ Citation tirée et traduite de Douglas Bland, *Everything Military Officers Need to Know about Defence Policy-Making in Canada*, p. 26.

publications n'engagent en rien le gouvernement à allouer formellement les ressources nécessaires pour donner suite à leur contenu.⁴⁹ Une fois publiés, les Livres blancs perdent donc rapidement de leur pertinence à mesure que les ressources budgétaires disponibles sont redistribuées selon les changements de priorités et à mesure que l'environnement géostratégique mondial évolue.

Les révisions des Livres blancs n'ont donc jamais amené un débat en profondeur sur les rôles des Forces canadiennes et se sont bornées à la même rhétorique que les versions précédentes.⁵⁰ En jetant un coup d'œil sur les différentes publications traitant de stratégies de défense canadiennes, on s'aperçoit d'ailleurs que ces rôles ont très peu évolué au cours des années. « Brooke Claxton écrivait en 1947 que les rôles des Forces canadiennes se limitent à défendre le Canada, défendre le continent nord-américain conjointement avec les États-Unis et exécuter par la suite ce que le gouvernement désire faire ». ⁵¹ Avec raison, nous pouvons affirmer que rien n'a vraiment changé depuis, car les Livres blancs de 1971, 1987 et 1994 ne font que réitérer à peu de choses près les propos de Claxton.⁵² Aujourd'hui, les rôles clés des Forces canadiennes sont, en ordre d'importance, de défendre le Canada, de contribuer à la défense du continent nord-américain en collaboration avec les États-Unis, et de contribuer à la paix et la sécurité

⁴⁹ Douglas L. Bland., *Everything Military Officers Need to Know about Defence Policy-Making in Canada*, p. 25.

⁵⁰ Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, p. 27.

⁵¹ Douglas L. Bland, *Everything Military Officers Need to Know about Defence Policy-Making in Canada*, p. 28.

⁵² D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, p. 33; et Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 163

internationale en s'acquittant de ses engagements au sein de l'OTAN et en prenant une part active aux efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU.⁵³

Souveraineté

Bien que la défense du Canada soit toujours citée comme la priorité numéro un en matière de défense, le besoin d'assigner des forces exclusivement à la protection de la souveraineté n'a jamais été jugé nécessaire. Comme mentionné précédemment, le Canada n'a jamais vraiment pensé que son territoire pouvait être menacé. De plus, Ottawa a rarement considéré la force militaire comme le meilleur moyen de réagir contre une atteinte à sa souveraineté; préférant user d'influence ou s'en remettre à des organismes d'arbitrage internationaux ou bilatéraux pour résoudre le litige. Par contre, ceci ne signifie pas que le Canada ait totalement exclu l'usage de la force pour faire valoir ses intérêts territoriaux comme en fait foi l'arraisonnement en mars 1995 à l'extérieur des eaux territoriales canadiennes du chalutier espagnol Estai qui selon Ottawa avait excédé ses quotas de pêche.⁵⁴ Finalement, le concept de force polyvalente avancé dans les derniers Livres blancs sous-entend que les forces engagées dans le cadre d'ententes internationales peuvent assumer conjointement un rôle de défense territoriale et d'aide aux pouvoirs civils.⁵⁵ Ce point s'est vérifié lors de la crise d'Oka, des inondations au Saguenay et au Manitoba et de la crise du verglas en Ontario et au Québec.

⁵³ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, p. 2; et Canada, Ministère de la Défense nationale, *À la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, p. 1.

⁵⁴ Pol Chantraine, « Cafouillage diplomatique », *Le Devoir*, 25 avril 1995. Source internet : <www.sispain.org/english/history/fisherie/position/final/both/four.html>

⁵⁵ D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, p. 166.

Défense collective

Que le Canada ait choisi de maintenir une force permanente tout au long de la Guerre froide tient probablement plus de ses engagements internationaux que de la menace soviétique.⁵⁶ En fait, la puissance limitée du Canada n'a que peu de poids au sein de ses arrangements de sécurité collective. Il est donc clair que les Forces canadiennes ont une importance symbolique permettant au Canada d'exercer une certaine influence au sein du NORAD ou de l'OTAN.⁵⁷ D'un point de vue continental, le NORAD offre un compromis entre le rejet probable par la population d'une présence militaire américaine en sol canadien et son aversion pour des dépenses militaires importantes qu'une approche indépendante de défense nécessiterait. La participation du Canada au sein de l'OTAN, quant à elle, lui donne les moyens d'exercer une certaine influence sur la scène mondiale et d'être perçu comme un membre responsable de la communauté internationale.

Ordre mondial

L'engagement inconditionnel du Canada envers les missions de maintien de la paix⁵⁸ est peut-être l'exemple qui illustre le mieux la volonté du Canada à utiliser ses forces militaires comme instrument de politique étrangère.⁵⁹ En lui permettant de faire progresser ses intérêts de stabilité mondiale, ces missions offrent aux pays la chance

⁵⁶ Richard H. Gimblett, « A Strategic Overview of the Canadian Security Environment », *Canadian Foreign Policy*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 3, printemps 2002, p. 8.

⁵⁷ Kim R. Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 71; Richard H. Gimblett, *A Strategic Overview of the Canadian Security Environment* p. 8; et Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 87.

⁵⁸ Le maintien de la paix consiste à employer du personnel militaire pour surveiller et superviser un cessez-le-feu entre belligérants. Au contraire d'une entente de sécurité collective, le maintien de la paix demeure impartial. Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 39.

⁵⁹ À la fin des années 1990, le Canada a contribué environ 10 pour cent du personnel prenant part à des opérations de l'ONU. Plus de Canadiens servaient dans des théâtres d'opérations outre-mer à la fin de 1994 qu'à n'importe quel autre moment depuis la Guerre de Corée. Tom Keating, *Canada and World Order*, pp. 100, 164 et 167.

d'exercer un rôle important hors du cadre de ses alliances militaires tout en soutenant le désir du Canada de projeter des valeurs démocratiques et de respect des droits de l'homme.

Considérations économiques

L'importance des échanges commerciaux pour la prospérité du Canada a amené plusieurs parlementaires, dont Roy MacLaren, ancien ministre du Commerce international, à croire fermement que la politique étrangère est essentiellement une politique commerciale.⁶⁰ C'est pourquoi pour traiter de politique étrangère et de défense nous nous devons de prendre en considération le contexte économique canadien.

Au cours des cinquante dernières années, le Canada a connu une croissance économique soutenue lui permettant de se hisser parmi les pays ayant le plus haut niveau de développement humain selon l'ONU.⁶¹ Puisque d'un point de vue économique le Canada n'a jamais été totalement autosuffisant pour maintenir ce haut niveau de bien-être, cette croissance est directement attribuable à son commerce international. Il suffit de jeter un coup d'œil sur quelques statistiques économiques pour s'en convaincre et de garder à l'esprit que plus du tiers du produit intérieur brut (PIB) canadien dépend de ses échanges internationaux.

Au cours des dernières années, ces échanges se sont considérablement concentrés sur le marché nord-américain au point où les relations commerciales entre le Canada et

⁶⁰ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 30.

⁶¹ Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, p. 11; et Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 148.

les États-Unis sont devenues les plus importantes au monde.⁶² Les deux pays en sont ainsi venus à être étroitement liés quant aux efforts qu'ils déploient pour assurer leur prospérité. Bien sûr, la tâche d'assurer une certaine harmonie tout en gardant son autonomie repose presque exclusivement sur les épaules du Canada qui a le plus à perdre d'un quelconque différend. Les exemples du bois d'œuvre, les prétentions de « dumping » dans le secteur de la métallurgie ou les soupçons d'entrées illégales de terroristes par le territoire canadien sont tous des exemples récents qui soulignent la nécessité pour le Canada d'être très attentif dans ses choix politiques qui pourrait affecter ses relations économiques avec les États-Unis. Ignatieff soulève à cet effet que cette relation étroite restreint les initiatives entreprises indépendamment par le Canada et explique à bien des égards pourquoi le gouvernement a toujours favorisé la poursuite de ses objectifs internationaux par le biais d'organisations internationales.⁶³

Conclusion

L'information couverte dans ce chapitre nous amène donc à la conclusion suivante. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a fondé ses décisions en matière de politique étrangère et de défense sur quatre critères fondamentaux soit son isolement géographique; son statut de puissance moyenne; sa propension pour une approche de défense collective; et sa proximité avec les États-Unis.

⁶² En 2000, la proportion de l'exportation vers les États-Unis a atteint 86% de l'ensemble des exportations canadiennes. Celles-ci représentent près de 20% des importations américaines alors que leurs exportations vers le Canada sont de l'ordre de 23% de la totalité de leurs exportations. En bref, plus de \$5 milliards de dollars transitent par jour à la frontière. Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, pp. 14-17.

⁶³ Propos de George Ignatieff tirés et traduits de Tom Keating, *Canada and World Order*, p.1.

En premier lieu, son isolement et la proximité des États-Unis ont permis au Canada de créer un sentiment de sécurité, réduisant le besoin d'une stratégie de défense et de ce fait de forces armées importantes pour assurer la défense du pays.

Deuxièmement, le Canada en tant que puissance moyenne se perçoit bel et bien comme un acteur de niveau international. Par contre, le Canada n'a ni les ressources ni l'influence suffisante pour agir unilatéralement. Il doit donc axer sa politique étrangère sur une approche multilatérale ou de concert avec un allié puissant comme les États-Unis. Cette particularité explique son inclinaison envers une approche de défense collective qui lui permet entre autres de se faire entendre sur les questions traitant de sécurité internationale tout en ne nécessitant qu'un engagement militaire symbolique.

Finalement, l'étendue de ses relations avec les États-Unis tant politique, économique qu'humaine crée un climat unique au monde qui d'une part favorise le Canada par rapport aux autres nations; mais qui, d'autre part, impose un certain alignement de ses politiques avec celles de Washington.

CHAPITRE II – LA MONDIALISATION ET LE CANADA

« Dans ce monde en essor, une anarchie totale est possible, mais abominable; l'ordre universel est désirable, mais peu réaliste. »⁶⁴

Samuel P. Huntington

En se rappelant les propos de Pearson à l'effet que « Nous entrons dans une ère où les différentes civilisations devront apprendre à vivre en harmonie, car notre petit monde surpeuplé ne sera que malentendus, conflits, bouleversements et catastrophes. », la pertinence de Huntington nous laisse songeur quant au peu de gain réalisé en matière de stabilité internationale.⁶⁵ L'optimisme engendré par la chute du mur de Berlin et la mondialisation ont rapidement fait place à une appréciation plus réaliste de la nouvelle dynamique entourant les relations internationales. Débarrassé de la menace d'un conflit nucléaire important, le monde s'est avancé à prédire un environnement propice au rapprochement des communautés et à la prospérité économique universelle. Une prédiction qui ne s'est évidemment pas concrétisée.

Hormis les effets indéniables sur l'économie, caractérisés par une plus grande interdépendance entre les États, la mondialisation a engendré un monde plus complexe et imprévisible. Ce « nouvel ordre mondial » s'est distingué plus particulièrement par l'élargissement du fossé entre pays riches et pauvres.⁶⁶ Cette caractéristique est d'ailleurs souvent utilisée pour justifier une recrudescence de la violence que nous observons sur la scène internationale depuis la fin de la Guerre froide. Cette violence qui se manifeste par

⁶⁴ Citation tirée et traduite de Samuel P. Huntington, « The Clash of Civilizations » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998, p. 52.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 45.

⁶⁶ Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*. p. 367.

le biais d'attentats terroristes, de nombreux conflits intraétatiques, et de crimes transnationaux, a atteint son paroxysme avec les événements tragiques du 11 septembre 2001; mettant clairement en évidence les risques sur la stabilité et l'ordre international.⁶⁷ Il importe donc de définir cette nouvelle conjoncture et d'en faire ressortir ce qu'elle représente pour le Canada en termes de sécurité nationale et de son implication future sur la scène internationale.

Ce chapitre traitera du phénomène de mondialisation et de ses conséquences sur l'environnement international et les relations entre les États. Nous poursuivrons en décrivant l'évolution de la menace et ce que cette évolution signifie pour le Canada. Cette brève analyse expliquera que les critères fondamentaux identifiés au chapitre précédent pour justifier l'approche canadienne en termes de politique étrangère et de défense devront être revus à la lumière de ce nouvel ordre mondial.

Mondialisation

Le mouvement mondialiste n'est certainement pas un phénomène tout à fait nouveau, car déjà en 1795, Kant suggérait dans « Vers la paix perpétuelle », un rapprochement dans le système de conduite entre les États et l'accroissement du commerce international.⁶⁸ Par contre, personne ne peut nier que la fin de la Guerre froide, l'internationalisation de l'économie et l'avènement des technologies de télécommunication ont permis au processus de mondialisation de prendre son véritable essor.

⁶⁷ Canada, Ministère de la Défense nationale, *À la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, p. i; Canada, Ministère de la Défense nationale, *Air Force Strategy 2025*, Ottawa, le Ministère, ébauche du 22 janvier 2003, p. 2; et Canada, Ministère de la Défense nationale, *Évaluation militaire 2002* préparé Peter Johnston, Ottawa, le Ministère, 2002, p. 6.

⁶⁸ Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 154.

Par l'étendue et la constance de la couverture médiatique, la mondialisation s'est établie au Canada comme une réalité implicite au niveau des affaires internationales. Il est toutefois difficile de bien cerner la portée du phénomène. Cette difficulté s'explique par la possibilité d'interpréter le sens même du terme de multiples façons. Waters définit la mondialisation comme un processus social dans lequel les contraintes géographiques et les regroupements culturels tendent à se dissiper.⁶⁹ Maclean penche dans le même sens en affirmant que le phénomène crée des normes universelles de société. Il ajoute que le phénomène a aussi une connotation politique par l'émergence de procédés ayant des répercussions sur le rôle véritable de l'État, sa gouvernance ainsi que ses priorités. Enfin, Holm et Sørenson proposent la définition suivante : « La mondialisation est l'intensification des relations économiques, politiques, sociales et culturelles au-delà des frontières ».⁷⁰

Cette dernière définition est intéressante, car elle identifie quatre aspects importants de la société qui sont directement touchés par le phénomène de mondialisation. D'un point de vue culturel et social, Huntington s'accorde à dire que la mondialisation a remplacé les divisions idéologiques et politiques de la Guerre froide par des rapprochements (ou des divisions selon le cas) culturels. Il soutient que c'est sur ce point qu'il faut porter notre attention en affirmant que les conflits futurs seront fort probablement le résultat d'un « choc des civilisations ».⁷¹ Néanmoins, sa théorie ne fait pas l'unanimité, car plusieurs analystes prétendent qu'elle n'explique pas la

⁶⁹ Malcolm Waters, *Globalization*, London :Routledge, 1995, p. 3.

⁷⁰ Tirée et traduite de George MacLean, « Building on a Legacy or Bucking Tradition? Evaluating Canada's Human Security Initiative in an Era of Globalization », *Canadian Foreign Policy*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 3, printemps 2002, p. 66.

⁷¹ Samuel P. Huntington, *The Clash of Civilizations*, pp. 47-50.

recrudescence des conflits interethniques où les acteurs principaux partagent souvent la même culture.⁷² Tous s'accordent pourtant à dire que le phénomène de mondialisation accentue les tensions entre les pays riches majoritairement occidentaux et les pays pauvres qui tentent de rallier le mouvement tout en préservant leurs coutumes et leurs valeurs ancestrales.

Les vieilles confrontations politiques, idéologiques et militaires ont fait place depuis la fin de la Guerre froide à un rapprochement sans précédent entre les nations afin de faciliter les transferts de capitaux et de promouvoir le commerce international. Des efforts concertés de la communauté internationale pour mettre en place des normes commerciales ont donc été déployés en réponse à un besoin grandissant pour des mécanismes d'arbitrage supranationaux.⁷³ La création d'institutions économiques internationales comme l'OMC ou les ententes formelles de libre-échange tel l'ALÉNA sont le résultat de ces efforts. Cette augmentation du commerce international s'est aussi traduite par une plus grande interdépendance économique qui a nécessité le démantèlement de nombreux dispositifs de contrôle, affaiblissant du même coup le rôle prédominant de l'État dans les affaires d'ordre national.⁷⁴ Ainsi, l'ouverture des frontières et l'abandon de tarifs douaniers, par exemple, ont certainement favorisé le commerce international, mais ont aussi accentué la vulnérabilité de l'État vis-à-vis des événements hors de sa portée ou de sa juridiction. Par conséquent, la plupart des

⁷² Houchang Hassan-Yari, « Inter-Islamic Clash and Western Response » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998, pp. 42 et 43.

⁷³ Charles J. Dunlap, Jr, colonel (USAF). *Law and Military Interventions: Preserving Humanitarian Values in 21st Century Conflicts*. p. 7; Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 120.

⁷⁴ Alvin et Heidi Toffler, *Guerre et contre-guerre : Survivre à l'aube du XXI^e siècle*, Librairie Arthème Fayard, 1994, p. 290.

événements vécus ou des décisions prises à l'étranger peuvent éventuellement, et dans un laps de temps très court, avoir des répercussions sur l'économie nationale, et ce, même si aucun lien n'est apparent au premier abord. Par exemple, la décision récente des États-Unis d'appliquer des pressions politiques sur la Syrie s'est traduite par une chute du prix des actions de Pétro-Canada qui détient des intérêts importants dans l'exploitation du pétrole de ce pays.⁷⁵

Cette interrelation de plus en plus soutenue entre les événements nationaux et internationaux est tributaire en partie du développement spectaculaire dans le monde des télécommunications. Bien que les avancées technologiques aient de tout temps accompagné les mouvements sociopolitiques importants,⁷⁶ la disponibilité accrue de l'information et la facilité et la vitesse avec laquelle elle peut maintenant circuler ont permis d'intensifier la collaboration internationale autant au sein des institutions gouvernementales que des organismes économiques et sociaux de toutes sortes. Cette nouvelle dynamique prive l'État du contrôle exclusif qu'il avait autrefois sur la promotion des intérêts nationaux sur la scène internationale.⁷⁷ Les multinationales, par exemple, sont devenues des entités économiques puissantes qui transcendent les frontières. Elles peuvent ainsi amener le Canada à prendre position sur des événements déstabilisateurs se produisant à l'étranger afin de rétablir l'ordre le plus rapidement possible et ainsi minimiser les impacts sur l'économie nationale.⁷⁸ Les organismes non

⁷⁵ *The Globe and Mail*, 18 avril 2003.

⁷⁶ Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 449.

⁷⁷ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, p. 4; et George MacLean, *Building on a Legacy or Bucking Tradition? Evaluating Canada's Human Security Initiative in an Era of Globalization*, p. 66.

⁷⁸ Le poids économique des plus grandes multinationales se conçoit aisément lorsque l'on compare leurs revenus annuels excédant \$100 milliard (US) avec le budget d'une organisation aussi importante que

gouvernementaux (ONG), qui autrefois ne jouaient qu'un rôle discret dans les décisions nationales, se sont développés en lobbies internationaux puissants grâce à une meilleure coordination dans leurs approches et une plus grande facilité à influencer et rallier l'opinion publique à l'aide des médias de masse.⁷⁹ Les images diffusées par certains de ces organismes sur les chaînes télévisées lors de famines ou d'abus contre les droits de l'homme et les pressions subséquentes de la population sur le gouvernement canadien à agir suffisent à nous convaincre de leur influence croissante dans les orientations du pays.

D'un point de vue de l'intégrité territoriale, l'ouverture des frontières afin de faciliter les échanges commerciaux a rendues celles-ci si poreuses que leur simple existence est remise en question ou du moins la capacité de l'État pour en assurer leur protection.⁸⁰ Quoiqu'il soit improbable que les frontières nationales disparaissent à court terme, une redéfinition de celles-ci est tout à fait plausible. L'exemple de l'Union européenne où des États souverains se partagent la responsabilité d'assurer l'intégrité frontalière régionale est tout à fait révélateur de cette tendance.⁸¹ Pour le Canada, les discussions entreprises récemment avec les États-Unis pour mieux coordonner les efforts de sécurité le long de la frontière marquent un premier pas en ce sens.

l'ONU à \$1,2 milliard (US). Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, pp. 141-142.

⁷⁹ Jessica T. Mathews, « Power Shift » paru dans *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Robert J. Art et Robert Jervis, Longman, 2003, pp. 541 et 542.

⁸⁰ Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 464.

⁸¹ Point soulevé par Reg Whitaker et retenu par Stéphane Roussel « Périmètre de sécurité et « Homeland Défense » : Quelles sont les conséquences pour le Canada? Rapport final de la table ronde », *Politiques étrangères du Canada*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 1, automne 2001, p. 11.

Menace

Au cours des quinze dernières années, la mondialisation s'est donc imposée en soutenant, d'une part l'interdépendance financière, et d'autre part en élargissant le fossé entre riches et pauvres posant ainsi des défis insurmontables pour ces derniers. À cet effet, les inégalités dans la distribution des richesses à l'échelle mondiale sont déconcertantes; marginalisant de plus en plus les nations les plus pauvres.⁸² Ces nations, inexorablement prises avec une dette extérieure alarmante les empêchent d'assumer leurs responsabilités au niveau national; exacerbant les misères de la population. Cette situation propice à créer des tensions importantes au sein de ces nations s'est reflétée par un accroissement de l'instabilité à l'échelle internationale comme en fait foi le nombre croissant d'actions terroristes et de conflits régionaux, et la recrudescence des crimes transfrontaliers.⁸³ Quoique que cette situation puisse paraître distante et n'avoir que peu d'impact au niveau national, il faut se rappeler que l'interdépendance économique engendrée par les pressions mondialistes augmente les chances qu'elle se répercute sur les économies occidentales et donc du Canada. Il est donc raisonnable d'assumer que la

⁸² Trois quarts de la population mondiale et un tiers des biens et services se retrouvent dans l'hémisphère sud en comparaison avec l'hémisphère nord qui ne regroupe qu'un quart de la population mondiale, mais plus des deux tiers des richesses. L'écart du revenu annuel par personne entre le monde industrialisé et le Tiers-Monde a triplé entre 1960 et 1993 ; passant de 5,700 \$ (US) à 15,400 \$ (US). Enfin, les avoirs combinés des 358 personnes les plus riches du monde dépassent le revenu annuel combiné de 45 pour cent de la population mondiale. Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 146.

⁸³ Caroline Thomas, « Third World Security » paru dans Robert J. Art et Robert Jervis, *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Longman, 2003, p. 272; Stanislav Kirschbaum, « Central Europe » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998, p. 11.

communauté internationale continuera de prendre des moyens décisifs pour les régler afin d'en limiter la portée et rétablir l'ordre international le plus rapidement possible.⁸⁴

Terrorisme international

Les événements du 11 septembre 2001 nous ont brusquement fait réaliser l'importance du terrorisme international et le fait que le continent nord-américain n'en est pas à l'abri. Le terrorisme n'est cependant pas un phénomène nouveau.⁸⁵ De tout temps il a été considéré comme une arme de choix pour instaurer avec des moyens limités un climat général de terreur et d'insécurité au sein de la population.⁸⁶ L'usage récent d'agents biologiques tel l'anthrax ou les attaques sur des infrastructures clés sont révélateurs de l'effet psychologique qu'une telle approche peut avoir sur la population et comment elle peut engendrer une réponse disproportionnée par rapport aux moyens terroristes employés.

Le Canada est demeuré relativement à l'abri des incidents terroristes que nous avons observés au cours des ans, favorisant le sentiment parmi la population que cette menace ne les concernait pas.⁸⁷ Il ne fait cependant aucun doute que des groupes terroristes ayant des liens étroits avec certains des conflits étrangers d'ordre ethnique religieux ou nationaliste sont bel et bien présents au pays, et ce, depuis plusieurs

⁸⁴ Clayton R Newell, *The Framework of Operational Warfare*, p. 97; et Canada, Ministère de la Défense nationale, *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, p. 4.

⁸⁵ Peter J. Stoett et Allen G Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 234.

⁸⁶ Stéphane Roussel, *Périmètre de sécurité et « Homeland Défense » : Quelles sont les conséquences pour le Canada? Rapport final de la table ronde*, p. 14; et John C. Thompson, « Serpents in the Garden: the Threat of Terrorism in Canada » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002, p. 3.

⁸⁷ John C. Thompson, *Serpents in the Garden : the Threat of Terrorism in Canada*, p. 7.

années.⁸⁸ Leur présence s'explique par leur besoin de recueillir des fonds, de se procurer des armes ou de créer des sanctuaires pour mieux infiltrer d'autres nations tels les États-Unis. Cette menace est d'ailleurs jugée comme l'une des plus importantes pesant sur la sécurité nationale, parce que difficile à contrer dans une société libérale comme le Canada où plusieurs minorités ethniques sont présentes et par la facilité avec laquelle les membres de ces organisations terroristes peuvent circuler rapidement et incognito d'un pays à un autre.⁸⁹ Il oblige donc les autorités à ne pas seulement regarder vers l'extérieur des frontières, mais à déployer de plus en plus d'efforts pour contrer cette menace à l'intérieur du périmètre national.

Conflits régionaux

Le nouvel ordre mondial tend à créer un climat propice pour des conflits régionaux; une situation qui risque de se transformer en un état perpétuel d'instabilité à travers le monde. En Afrique par exemple, l'instabilité causée par les frontières imposées par la colonisation ne prenant pas en considération les besoins d'homogénéité ethnique n'est pas près de s'estomper.⁹⁰ De plus, les pays d'Afrique font face à de sérieux problèmes environnementaux qui avec le temps accentueront certainement les tensions nationales déjà existantes.⁹¹ Ainsi, les sécheresses provoquent d'importants mouvements de masse qui, à leur tour, créent des tensions au sein des territoires d'accueil. L'Afrique de l'ouest illustre particulièrement bien le lien étroit qui existe entre l'instabilité régionale

⁸⁸ Martin Rudner, *Contemporary Threats, Future Tasks: Canadian Intelligence and the Challenges of Global Security*, p. 145; et John C. Thompson, *Serpents in the Garden : the Threat of Terrorism in Canada*, p. 7.

⁸⁹ J.L. Granatstein, *A Friendly Agreement in Advance*, p. 8; Martin Rudner, *Contemporary Threats, Future Tasks: Canadian Intelligence and the Challenges of Global Security*, pp. 151 et 152; et Moisés Naim, « The Five Wars of Globalization », *Foreign Policy*, janvier/février 2003, p. 29.

⁹⁰ Houchang Hassan-Yari, *Inter-Islamic Clash and Western Response*, p. 41.

⁹¹ Peter J. Stoett et Allen G Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 379.

croissante et des facteurs concomitants comme la dégradation de l'environnement, la rareté des ressources et la pauvreté.⁹²

La violence observée en Côte d'Ivoire, au Sierra Leone et au Nigeria ont démontré que l'anarchie est à prévoir lorsque les besoins élémentaires de survie viennent à manquer au sein de société marquée par d'importants problèmes démographiques, environnementaux ou sociaux. Ces conflits, comme dans le cas de l'implication de l'ONU en Haïti ou au Rwanda, ont aussi démontré qu'il est extrêmement difficile de les résoudre à court terme, car ils créent des déchirements au sein des sociétés affectées qui prennent de nombreuses années à guérir. L'implication internationale pour les résoudre demandera donc une volonté de demeurer présent dans ces pays pour une période significative et d'y investir des efforts impressionnants afin de reconstruire les infrastructures politiques et sociales requises pour assurer une solution définitive.⁹³ Pour le Canada, une telle implication ne peut se faire de façon ad hoc et exige une planification préalable afin d'assurer que les ressources requises pour offrir un soutien crédible soient disponibles.

Crimes transnationaux

Au cours des dernières années, l'importance des crimes transnationaux comme le trafic de la drogue, la vente illégale d'armes, la prolifération des armes de destruction

⁹² Thomas F. Homer-Dixon, « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security*, N° 19, été 1994, pp. 5-6; et Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 381.

⁹³ Adam Roberts, « The United Nations and International Security » paru dans *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Robert J. Art et Robert Jervis, Longman, 2003, p. 141.

massive, le blanchiment d'argent, et l'immigration illégale s'est accentuée.⁹⁴ Dans la plupart des cas, cet accroissement de la criminalité transnationale a été encouragé par certaines caractéristiques de l'environnement mondial actuel. Ainsi, l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, le nombre important d'États dont le gouvernement ne dispose pas des moyens ou de la volonté pour faire respecter l'ordre social, les avancées technologiques en matière de télécommunication numérique, la déréglementation des échanges commerciaux, l'abolition des barrières nationales et l'encensement de la société de consommation sont tous des facteurs qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis à des organisations criminelles de faire progresser leurs opérations illicites.

Au Canada, ce problème est des plus sérieux, car ces crimes posent un risque

im

l'immigration illégale aliène l'État de sa responsabilité à contrôler l'admission de ressortissants étrangers sur son territoire.

Ces crimes sont suffisamment importants pour être considérés par plusieurs comme l'unique menace d'envergure nationale qui, avec le terrorisme, pourrait nécessiter éventuellement une réponse militaire.⁹⁶ De plus, il est excessivement difficile de contrer les organisations criminelles qui les coordonnent, car celles-ci sont constituées en réseaux bien organisés qui exploitent le manque de coordination au niveau international et la lenteur bureaucratique des gouvernements.⁹⁷ Les combattre nécessitera donc une meilleure concertation au sein des organismes nationaux chargés de la sécurité nationale à l'image de ce que le *Department of Homeland Security* aux États-Unis tente de faire.

Conclusion

L'information couverte dans ce chapitre nous amène donc à la conclusion que la mondialisation se caractérise par l'intensification des relations économiques internationales et une interdépendance croissante entre les États. Cette primauté à l'endroit du commerce international a accentué la nécessité d'agir rapidement afin de minimiser les effets au niveau national. Pour une puissance moyenne comme le Canada, cela signifie qu'il sera difficile pour le gouvernement d'ignorer tout événement conflictuel se déroulant à l'étranger. Il devra donc se préparer à participer aux actions entreprises par la communauté internationale pour les résoudre.

⁹⁶ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, p. 2.

⁹⁷ Moisés Naím, *The Five Wars of Globalization*, pp. 34 and 35.

Les événements du 11 septembre 2001 et l'augmentation des crimes transfrontaliers ont par ailleurs démontré que le Canada ne peut plus ignorer les menaces qui pèsent sur son territoire sous prétexte de son isolement géographique. De plus, les attaques sur les États-Unis ont rehaussé la détermination des Américains à se protéger et à mettre en place les moyens nécessaires pour que de tels événements ne se reproduisent jamais. Éventuellement, le Canada n'aura donc d'autres choix que de se ranger du côté de son puissant voisin et d'assurer sa part de responsabilité dans la protection de son territoire et du continent nord-américain.

Enfin, il est clair que le nouvel ordre mondial qui s'est affirmé avec la mondialisation a donné naissance à un monde dangereux où l'endiguement des pays pauvres dans une dette nationale de plus en plus importante engendre souvent un niveau d'instabilité important et la recrudescence du nombre de conflits intraétatiques. Ces conflits se sont caractérisés par un niveau de violence où la seule présence de la communauté internationale ne suffit plus à restaurer l'ordre et que la force est souvent nécessaire pour y arriver. Les nombreux conflits qui ont eu lieu au cours des dernières années nous ont aussi confirmé qu'un engagement à long terme est requis pour espérer restaurer la stabilité de façon définitive. Pour le Canada, cette réalité signifie que dorénavant il sera difficile de s'engager de manière réactive vu l'importance des ressources qui seront nécessaires et de la planification requise pour qu'elles soient disponibles.

CHAPITRE III – MONDIALISATION ET POLITIQUES

CANADIENNES

« Nous vivons dans un monde nouveau où chacun de nous se doit de commencer à assumer ses responsabilités pour tout ce qui survient. »⁹⁸

Vaclav Havel

En cette ère de mondialisation, l'influence croissante de multiples centres de pouvoir comme les multinationales ou les organismes non gouvernementaux (ONG) et la création de blocs régionaux puissants comme l'Union européenne tendent à marginaliser de plus en plus les grandes institutions internationales telles l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). De plus, l'importance grandissante de nos échanges commerciaux au sud de notre frontière remet sérieusement en question l'efficacité de ces institutions en tant que levier pour contrebalancer le poids économique et politique des États-Unis. Il est donc à se demander si l'approche multilatéraliste prônée par le Canada, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, pour soutenir sa politique étrangère est toujours appropriée.⁹⁹

De plus, l'instabilité des quinze dernières années qui a culminé avec les événements du 11 septembre 2001 et les opérations subséquentes en Afghanistan et en Irak a clairement démontré que la paix universelle est loin d'être acquise. Au cours de cette période, les Forces canadiennes ont donc été appelées à intervenir de plus en plus régulièrement sous l'égide d'organismes internationaux ou au sein de « coalitions de

⁹⁸ Tiré et traduit de Ernie Regehr, « Defence and Human Security » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000, p. 59.

⁹⁹ Ferry de Kerckhove, *Canada's Response to Current Challenges*, p. 69.

partenaires pour une même cause ». Depuis cette date, les questions de souveraineté, de relations bilatérales, de sécurité à la frontière et d'engagements internationaux ont ravivé de nombreux débats au sein du gouvernement canadien et d'organismes d'intérêts publics.¹⁰⁰ Cet intérêt marqué pour nos capacités de défense a soulevé des doutes sérieux quant à l'engagement véritable du gouvernement canadien pour atteindre ses objectifs de politique étrangère comme la promotion de la stabilité et de l'ordre international.

Ce chapitre traitera de ces questions en abordant les effets possibles de la mondialisation sur la politique multilatéraliste du Canada. Ses relations avec les États-Unis seront traitées en vue de faire ressortir la possibilité d'un changement majeur d'orientation dans la politique étrangère canadienne. L'implication récente des Forces canadiennes sur la scène internationale en relation avec l'environnement engendré par la mondialisation sera revue. Cette analyse servira à consolider les thèmes couverts dans ce travail afin de démontrer que les Forces canadiennes seront appelées à devenir un instrument de politique étrangère de première instance pour le gouvernement canadien.

Politique étrangère canadienne

La rapidité des changements engendrés par la mondialisation amène plusieurs à soutenir qu'elle s'apparente à une révolution qui entraînera sûrement des modifications draconiennes des orientations nationales.¹⁰¹ Cette façon d'attribuer à la mondialisation une portée à caractère révolutionnaire est cependant discutable, car elle fait abstraction du but inhérent de toute révolution à se distancer définitivement des éléments qui en ont été

¹⁰⁰ Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, p. 27.

¹⁰¹ Georges Macdonald, lieutenant général, *Le leadership à une époque marquée par le changement et la complexité*, p. 175.

la cause.¹⁰² En comparaison, les nouvelles tendances associées à la mondialisation n'ont pas provoqué de réelle « cassure » dans le calendrier des affaires internationales, mais une évolution continue vers une internationalisation de plus en plus marquée des économies nationales. Il est d'ailleurs faux de prétendre que l'écart entre les pays riches et pauvres, les conflits régionaux ou le terrorisme sont des conséquences uniquement engendrées par le phénomène, car ils existaient déjà depuis bien longtemps. C'est en réalité, la fin des rivalités entre les deux superpuissances et la violence avec laquelle ces conflits ou le terrorisme se manifestent qui les ont mis en évidence.

Il apparaît donc qu'à première vue la mondialisation ne devrait pas vraiment avoir d'influence profonde sur les objectifs du gouvernement canadien. Le document récent du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Un dialogue sur la politique étrangère*, réitère ce point en mentionnant : « Les objectifs qui ont façonné la politique étrangère du Canada au fil des ans conservent toute leur pertinence. Qu'il s'agisse d'assurer la sécurité sur notre territoire et de contribuer à la sécurité mondiale, d'accroître la prospérité au Canada et de favoriser l'expansion de la prospérité mondiale, ou encore de promouvoir les valeurs et la culture auxquelles les Canadiens sont attachés... ».¹⁰³ Nous ne pouvons cependant nier que depuis la fin de la Guerre froide l'emphase se soit tournée vers les secteurs économiques plutôt que militaires. Nossal indique à cet effet que « Dans la période suivant la fin de la Guerre froide, les alignements ont subi des changements radicaux marqués par une perte de la pertinence

¹⁰² Stéphane Lefebvre, Michel Fortmann et Thierry Gongora. « The Revolution in Military Affairs: Its Implications for Doctrine and Force Development within the U.S. Army » paru dans *The Operational Art: Developments in the Theories of War* publié par B.J.C. McKercher, et Michael A. Hennessy, Praeger, Londres, 1996, p. 173.

¹⁰³ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Dialogue sur la politique étrangère*, Ottawa, le Ministère, 2003, p.2.

des alliances militaires et une augmentation de l'importance des alignements économiques ». ¹⁰⁴ Cet ajustement si l'on peut l'appeler ainsi n'en est pas vraiment un, mais plutôt la reconnaissance de la nouvelle dynamique engendrée par la mondialisation dans les affaires économiques internationales. Il est d'ailleurs très clair que la participation canadienne au sein d'institutions comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est devenue d'autant plus importante que la prospérité du Canada dépend en grande partie de son commerce extérieur.

Multilatéralisme

Il est vrai que la mondialisation avec l'affirmation des groupes nationalistes, l'avènement de la suprématie et de l'unilatéralisme américain et la recrudescence des conflits intraétatiques a mis en évidence les lacunes des organismes internationaux telle l'Organisation des Nations Unies (ONU). Déjà en 1992, le secrétaire général de l'OTAN admettait qu'aucune institution ne possède tous les outils politiques, économiques et de gestion de crise pour exercer une influence décisive à elle seule. ¹⁰⁵ En ce sens, la réponse internationale au conflit au Kosovo a souvent été citée en exemple pour illustrer l'incapacité des institutions internationales à réagir efficacement à des situations de crise. ¹⁰⁶

Cette inefficacité s'explique essentiellement par la lenteur du processus décisionnel et par une légitimité des décisions de plus en plus contestée. Le manque de transparence décrié par les organismes non gouvernementaux, l'insuffisance de

¹⁰⁴ Propos tiré et traduit de Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 9.

¹⁰⁵ Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 214.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 212.

consultations avec les États concernés et la perception que la majorité décide ce qu'une minorité paie expliquent cette situation.¹⁰⁷ Face à cette perte de légitimité des institutions internationales, le gouvernement Chrétien a démontré qu'il y demeure tout de même fermement attaché.¹⁰⁸ La décision canadienne de ne pas soutenir les opérations américano-britanniques en Irak parce qu'elles n'étaient pas ratifiées par le Conseil de sécurité de l'ONU le confirme. Il a toutefois reconnu l'importance du problème en soutenant activement l'instauration d'une structure décisionnelle plus flexible et transparente. L'approche novatrice adoptée durant le dernier Sommet des Amériques tenu à Québec en avril 2001 a permis à plus de 900 ONG et groupes de citoyens à participer aux délibérations qui autrefois auraient eu lieu à huit-clos.¹⁰⁹ Cet engagement démontre d'une part l'attachement indéfectible du Canada pour ces institutions et d'autre part sa volonté à soutenir les mesures requises pour en assurer leur l'avenir.

Cependant, cet attachement inconditionnel à ces institutions amène parfois le Canada à en oublier ses propres intérêts nationaux pour préserver la coopération entre les États membres.¹¹⁰ Avec les critiques de plus en plus farouches qui se sont fait entendre dernièrement, cette obstination peut s'avérer risquée pour la crédibilité du pays. Ceci est particulièrement vrai si l'intégrité de ces institutions a précédence sur la moralité des actions pouvant être prises en marge de celles-ci.¹¹¹ Cette loyauté ne trouvant pas toujours de réelle justification politique a incité plusieurs à critiquer les fondements

¹⁰⁷ *Ibid.*, pp. 111 et 231.

¹⁰⁸ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 160.

¹⁰⁹ Marc Lortie et Sylvie Bédard, « L'engagement des citoyens dans la politique étrangère canadienne : l'expérience du Sommet des Amériques, Québec, avril 2001 », *Études internationales*, Institut québécois des Hautes Études internationales, vol. 23, n° 2, juin 2002, pp. 338 et 343.

¹¹⁰ Tom Keating, *Canada and World Order*, pp. 28 et 29.

¹¹¹ Michael Ignatieff, « Canada in the Age of Terror – Multilateralism Meets a Moment of Truth », *Options politiques*, vol. 24, n° 2, février 2003, p. 16.

mêmes du multilatéralisme. Pierre Elliot Trudeau émettait déjà dans les années 1970 l'opinion que cette approche a le fâcheux inconvénient d'entraîner une politique étrangère fondée essentiellement sur des aspirations d'influence plutôt que sur l'obtention de bénéfices tangibles pour le pays.¹¹² Brian Mulroney lançait récemment un message du même ordre lorsqu'il commentait la décision du Canada de ne pas participer aux opérations en Irak en affirmant que le multilatéralisme n'est pas en soit le but de la politique étrangère canadienne, mais un moyen pour atteindre ce but.¹¹³ En outre, leurs propos dénotent les limites d'un multilatéralisme fondé presque exclusivement sur de grandes institutions comme l'ONU et suggèrent à mots couverts que le pays doit aussi considérer d'autres avenues que ces institutions pour exercer une influence sur la scène internationale. Par contre, rien de tout cela n'indique que le Canada ne devrait pas continuer de collaborer avec les pays qui partagent les mêmes aspirations, que ce soit par l'entremise d'institutions internationales ou par le biais de « coalition de partenaires pour une même cause ».¹¹⁴ De plus, la disparité croissante entre la puissance américaine¹¹⁵ et canadienne représente une menace suffisamment importante à l'autonomie du Canada pour justifier les nombreuses institutions et alliances auxquelles il fait partie.¹¹⁶ Il apparaît donc que le multilatéralisme demeurera l'axe principal de la politique étrangère du Canada pour un certain temps encore.

¹¹² Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 106.

¹¹³ Propos de l'ancien Premier ministre du Canada tiré d'une interview sur la chaîne CBC, 23 mars 2003.

¹¹⁴ Canada, Ministère de la Défense nationale, *Évaluation militaire 2002*, p. 22; et Ferry de Kerckhove, *Canada's Response to Current Challenges*, p. 71.

¹¹⁵ Il faut se rendre à l'évidence que les États-Unis domine l'économie mondiale. Avec une population se classant au 120^e rang, ils génèrent pas moins de 22 pour cent de l'économie mondiale. Ils assument la majeure partie des dépenses d'organisations internationales comme l'ONU et ont droit de veto au sein d'institutions telles l'OMC et le FMI. Jan Cienski, « US Trades Arms for Friends », *The National Post*, vol. 5, n^o 76, 28 janvier 2003, p. A10.

¹¹⁶ Pierre Martin, « Coming to Terms with Uncle Sam : Managing Canada-US Bilateral Security after September 11 », *Options politiques*, vol. 24, n^o 02, février 2003, p. 22; et Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 77.

Sécurité humaine

Avec la fin de la Guerre froide, les nations occidentales ont pu porter une plus grande attention à la défense des valeurs démocratiques et du droit de la personne. La politique étrangère canadienne a suivi cette tendance en traitant la protection de la personne au même titre que la protection de l'État ou de l'économie.¹¹⁷ Ce faisant, le Canada entendait se démarquer et agir en chef de file au niveau de la politique internationale en adoptant l'une des approches les plus activistes de son histoire.¹¹⁸

Quoique cette orientation de la politique canadienne semble a priori révolutionnaire, il faut se rappeler que les Canadiens ont toujours démontré une empathie pour les moins bien nantis de ce monde et un mépris pour les régimes répressifs.¹¹⁹ Ce qui marque cependant un changement de cap est la reconnaissance que la souveraineté d'une nation ne peut être un prétexte pour l'inaction, réduisant ainsi le niveau de tolérance face à une passivité trop souvent justifiée par le concept de non-ingérence dans les affaires d'État souverain.¹²⁰ Les opérations exécutées en Somalie, au Rwanda et au Kosovo marquent à quel point le pays considère le besoin d'agir dans des domaines n'ayant rien à voir, du moins en apparence, avec sa sécurité nationale immédiate. Cet aspect est d'ailleurs clairement énoncé dans la publication du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international traitant de la sécurité humaine :

¹¹⁷ Joël J. Sokolsky, *La politique décisionnelle de la défense à la fin du siècle*, p. 359; Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 224 et George MacLean, *Building on a Legacy or Bucking Tradition? Evaluating Canada's Human Security Initiative in an Era of Globalization*, p. 71.

¹¹⁸ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 188; et Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, p. 3.

¹¹⁹ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, pp. 112 et 114.

¹²⁰ Ernie Regehr, *Defence and Human Security*, p. 59-61; et Yves Boisvert, « La peur, la force et le droit », *La Presse*, n° 140, 12 mars 2003, p. A5.

Face à des campagnes d'assassinats orchestrées par l'État, à la brutalisation délibérée des populations et à d'effroyables violations des droits de la personne, il est difficile de ne pas tenir compte de l'impératif de l'intervention humanitaire, qui dans certains cas, pourra peser plus lourd que les considérations de souveraineté nationale.¹²¹

Il faut comprendre que cette volonté de soulager les misères du monde n'a pas été uniquement justifiée par des critères moraux. Comme ces événements étrangers courent le risque d'entraîner des répercussions au pays, l'activisme prôné par le Canada vise en premier lieu à promouvoir une stabilité mondiale salutaire à sa croissance économique.¹²² Ce mouvement vers une ingérence accrue au sein d'États souverains s'avère donc être à bien des égards le résultat de l'interdépendance économique croissante entre les nations. Et que somme toute, le concept de sécurité humaine n'est pas en soi une refonte en profondeur de nos notions de sécurité, mais un simple corollaire tenant compte des réalités de la mondialisation.

Régionalisme et relations canado-américaines

Depuis la fin de Guerre froide, les institutions internationales éprouvent de la difficulté à s'adapter à la nouvelle dynamique mondiale et réussissent de moins en moins à satisfaire les intérêts particuliers de chaque nation.¹²³ Par conséquent, le régionalisme s'est affirmé comme une voie prometteuse en termes de relations internationales.¹²⁴ D'une part, les nations voient dans la formation de blocs économiques un moyen efficace pour inhiber les contrecoups de la mondialisation. D'autre part, les arrangements

¹²¹ Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*, 2000, p. 7.

¹²² Ferry de Kerckhove, *Canada's Response to Current Challenges*, p. 70.

¹²³ Adam Roberts, *The United Nations and International Security*, p. 142; et Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 163.

¹²⁴ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 161; et Canada : Ministère de la Défense nationale, *Évaluation militaire 2002*, p. 19.

régionaux leur offrent la possibilité de regagner l'influence perdue par une diffusion des pouvoirs au sein des grandes institutions universelles et de mieux contrôler les questions qui les touchent de près.¹²⁵

Au Canada, le régionalisme s'est imbriqué au sein d'une approche multilatéraliste à la suite de l'émergence du commerce international comme *la priorité* de la politique étrangère. Pour cette raison, il s'est particulièrement manifesté par la formation de blocs économiques comme l'ALÉNA et se poursuit toujours par le biais des efforts déployés pour étendre la zone de libre-échange à l'ensemble de l'hémisphère. Enfin, le rapprochement significatif qui s'est opéré avec les États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la décision de finalement joindre l'Organisation des États américains (OÉA), après plus de cinquante ans d'indécision, soutiennent l'importante croissance de cette approche.¹²⁶ Il ne faudrait cependant pas croire que ces points tournants dans la réorientation de la politique étrangère canadienne suffisent à oblitérer une philosophie axée sur le multilatéralisme, car le besoin de faire poids contre la dominance américaine est toujours bien présent à Ottawa.¹²⁷

Encore aujourd'hui, les nationalistes purs et durs prétendent que le Canada doit son existence à une position anti-américaine.¹²⁸ L'intégration presque complète de

¹²⁵ L'accèsion à l'indépendance des anciennes colonies et l'autodétermination de groupes ethniques comme en Ex-Yougoslavie et au Timor oriental a favorisé une diffusion des pouvoirs au sein des grandes institutions universelles; amenant les grandes puissances à les dénigrer voir même les ignorer totalement. Peter J. Stoett et Allen G. Sens, *Global Politics – Origins, Currents, Directions*, p. 138; Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 140; et Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 226.

¹²⁶ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 161; et Tom Keating, *Canada and World Order*, pp. 176 et 194.

¹²⁷ Maureen Appel Molot et Norman Hillmer, *The Diplomacy of Decline*, pp. 21 et 23

¹²⁸ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, p. 164.

l'économie¹²⁹ continentale rend cependant cette opinion anachronique. L'existence du Canada est à bien des égards assurée grâce à une relation solide et amicale avec notre puissant voisin.¹³⁰ Alors que notre niveau de vie est directement tributaire de l'économie américaine, notre politique étrangère peut difficilement faire abstraction de l'envergure de nos relations dans toutes les sphères de la société. Le problème est donc d'équilibrer le mieux possible nos perspectives de sécurité, de souveraineté ou plutôt d'autonomie, et de prospérité avec celles des États-Unis.¹³¹ La complexité de ce problème réside dans le fait que la promotion de nos intérêts à l'étranger et notre implication sur la scène internationale ne peuvent se faire sans l'assurance de notre sécurité et de notre prospérité.¹³²

Ces deux aspects intimement dépendants des politiques de Washington soulèvent un autre fait contradictoire caractérisé par la divergence entre la vision du monde canadienne et américaine et l'intégration croissante des deux économies.¹³³ Alors que les États-Unis favorisent un internationalisme au service exclusif de leurs intérêts, le Canada en accord avec les puissances européennes prône plutôt un monde multilatéral où l'usage

¹²⁹ Avec près de 88% de nos échanges et pas moins de 40% de notre PIB dépendant de nos relations avec les Américains, il est difficile de ne pas parler d'intégration complète. Données tirées de la fiche d'information sur les indicateurs économiques canadiens. Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Fiche d'information no. 61, 10 juin 2002.

¹³⁰ J.L. Granatstein, *A Friendly Agreement in Advance*, p. 15.

¹³¹ Sheldon Alberts, *Riding on America's Shoulders*, p. A12; et Stéphane Roussel, « The Blueprint for Fortress North America » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002, p. 14.

¹³² Pierre Martin, *Coming to Terms with Uncle Sam : Managing Canada-US Bilateral Security after September 11*, p. 20.

¹³³ Stéphane Roussel, *Périmètre de sécurité et « Homeland Defense » : Quelles sont les conséquences pour le Canada? Rapport final de la table ronde*, p. 10.

de la force ne serait permis qu'avec l'assentiment de l'ONU.¹³⁴ Cette constatation s'ajoute à l'attente que nos deux pays ont envers ces institutions et des avantages qu'elles peuvent leur procurer sur la scène internationale. À l'opposé des pays de puissance moyenne comme le Canada qui soutirent une influence accrue d'une institution internationale comme l'ONU, une puissance majeure comme les États-Unis y recherche avant tout une légitimation politique de ses actions.¹³⁵ Faute d'y arriver, celle-ci n'y voit plus qu'un mécanisme entravant la mise en place de ses politiques et prend les moyens nécessaires pour la contourner. Les conséquences de la crise irakienne sur la légitimité de l'ONU et de l'approche quasi-unilatéraliste des États-Unis sont encore incertaines. On peut cependant s'attendre à ce que cette légitimité déjà fortement dénigrée par des crises successives prenne du temps à se rétablir.

Cela ne signifie pas nécessairement que le Canada doive absolument se rallier aux États-Unis et délaisser son attachement aux institutions internationales. Bien que la marge de manœuvre du gouvernement canadien soit limitée, le Canada est peut-être l'un des seuls pays au monde qui a la liberté de s'opposer ouvertement aux positions américaines sans appréhender des représailles draconiennes à son endroit. Paraphrasant les propos de Keohane et Nye 25 ans plus tôt, Sands soutient que l'interdépendance économique entre les deux nations a permis d'affermir la position du Canada vis-à-vis de celle des États-Unis.¹³⁶ De leur côté, Hennessy et Robertson, citant les répercussions néfastes sur les deux économies de la décision de fermer la frontière à la suite des

¹³⁴ Louis Nastro et Kim Richard Nossal, *The commitment-Capability Gap : Implications for Canadian Foreign policy in the Post-Cold War Era*, p. 21; et Michael Ignatieff, *Canada in the Age of Terror – Multilateralism Meets a Moment of Truth*, p. 15.

¹³⁵ Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 207.

¹³⁶ Christopher Sands, « Fading Power or Rising Power : 11 September and Lessons from the Section 110 Experience » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* publié par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002, pp. 70 et 71.

événements du 11 septembre 2001, affirment que l'augmentation significative des échanges commerciaux entre les deux pays force dorénavant Washington à soupeser les conséquences de toute action unilatérale ou représailles économiques contre le Canada; une réalité inexistante 30 ans auparavant.¹³⁷ Preuve de cette autonomie, le Canada a, à maintes reprises, choisi des positions opposées à celles des Américains et s'est toujours affiché ouvertement en faveur des mécanismes supranationaux malgré l'animosité grandissante de Washington à l'égard du bien fondé du multilatéralisme.

Malgré que le Canada et les États-Unis soient étroitement liés, ces différends sont prévisibles et normaux entre États souverains. Même s'ils provoquent rarement les conséquences avancées par les médias sur son autonomie politique, son économie ou sa souveraineté, le Canada doit faire preuve de prudence dans ses choix et surtout dans la façon de communiquer son désaccord. Ainsi, il est irresponsable de dénigrer les craintes des Américains face à la menace terroriste qui pèse sur le continent et de prétendre qu'elle ne nous concerne pas pour la soi-disant conviction que le Canada n'a aucun ennemi reconnu. Cette façon de justifier notre manque d'engagement en matière de sécurité dénote deux choses. D'une part, elle souligne une fois de plus notre sentiment d'envie mêlé de crainte qui a toujours prévalu par rapport à la puissance américaine. D'autre part, elle suggère un effort concerté pour éviter le fond du problème; la préservation d'une relation de confiance avec notre plus grand partenaire économique et les coûts qui y sont associés.¹³⁸

¹³⁷ Michael A. Hennessy et Scot Robertson, *Defence and Security Challenges for Canada in Light of the Bush Mid-Term Sweep*, p. 27.

¹³⁸ Sheldon Alberts, *Riding on America's Shoulders*, p. A12.

Pearson écrivait dans ses mémoires une recommandation à cet effet qui est toujours pertinente aujourd'hui : « [...] à mesure que les Américains éprouvent des difficultés de plus en plus importantes, nous devrions résister à la tentation d'afficher une attitude condescendante en clamant : "Vous êtes peut-être plus imposants, mais nous sommes meilleurs" ». ¹³⁹ Car, qu'on le veuille ou non, le Canada partage le même sort que les États-Unis en matière de sécurité et de prospérité économique. Le gouvernement doit donc constamment s'efforcer de dissiper l'impression souvent présente à Washington que « le Canada fait partie du problème ». ¹⁴⁰ Pour ce faire, nous pouvons nous attendre à une intégration continue des mécanismes de sécurité des deux pays que ce soit par le biais du NORAD, de l'implication du Canada dans le programme américain de défense contre les missiles balistiques ou d'une meilleure coordination du contrôle frontalier et des approches maritimes du continent nord-américain.

Importance des Forces canadiennes

L'analyse précédente a débuté en démontrant que les objectifs de la politique étrangère du Canada demeureront probablement inchangés. Par conséquent, il est improbable que nous observions une réorientation radicale des objectifs de défense dans un avenir rapproché. Ce point se reflète d'ailleurs dans les propos tenus par le général Raymond Hénault, Chef d'État-major de la défense, dans sa revue annuelle de 2001-02 lorsqu'il affirme que :

¹³⁹ Propos de Lester B. Pearson au moment de l'implication des États-Unis au Vietnam et publiés dans ses mémoires; tirés et traduits de Sheldon Alberts, *Riding on America's Shoulders*, p. A12.

¹⁴⁰ Bob Keyes, « Perimeter Security and Trade Issues for Canadian Business » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002, p. 41; Stéphane Roussel, *Périmètre de sécurité et « Homeland Defense » : Quelles sont les conséquences pour le Canada? Rapport final de la table ronde*, pp. 12 et 17; et David T. Jones, « Yo, Canada! A Wake-Up Call for Y'all Up There », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003, p. 48.

La mission des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada et les intérêts et valeurs des ses citoyens, tout en contribuant à la paix et à la sécurité dans le monde. Leur attention se porte principalement sur la sécurité, tandis que leurs trois côtés clés consistent à défendre le Canada; à contribuer à la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis et à contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde.¹⁴¹

Le général Hénault reconnaît cependant que le monde a beaucoup changé depuis les dix dernières années et nous rappelle que des menaces variées comme le terrorisme international ou la prolifération des armes de destruction massive pèsent sur la sécurité du pays.¹⁴²

Sécurité nationale et du continent nord-américain

Les événements du 11 septembre ont démontré hors de tout doute la portée globale de ces menaces et prouvé que l'Amérique du Nord n'en est pas à l'abri.¹⁴³ De plus, la difficulté inhérente à les contrer requiert une meilleure coordination entre les différents intervenants au niveau de la sécurité nationale comme la Gendarmerie royale du Canada, les Services canadiens de renseignements et de sécurité et les Forces canadiennes. Ce besoin a amené le gouvernement canadien à mettre en place un comité ad hoc sur la sécurité nationale qui émule un peu le rôle du *Department for Homeland Security* aux États-Unis.

Les attentats du 11 septembre ont aussi mis en évidence le besoin d'une approche multilatérale pour contrer efficacement ce genre de menaces. Cette approche est d'autant nécessaire qu'elle est la seule qui permet vraiment de pallier la nature apatride des

¹⁴¹ Canada, Ministère de la Défense nationale, *À la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, p. 1.

¹⁴² *Ibid.*, p. 10.

¹⁴³ Canada, Ministère de la Défense nationale. *Vectors 2020 – Toward Canada's Future Air Force*, p. 5.

groupes criminels qui en sont la cause et d'assurer une concentration des efforts au niveau du contrôle des frontières, de l'échange opportun de renseignements et de la protection conjointe d'infrastructures clés comme les réseaux électriques transfrontaliers.¹⁴⁴ En Amérique du Nord, ces attentats ont donc donné un nouvel essor aux relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis.¹⁴⁵ Par exemple, peu de temps après ces événements, le Canada et les États-Unis s'entendaient sur une meilleure gestion de la frontière afin d'en améliorer la sécurité tout en limitant les impacts sur les échanges commerciaux. Dans le même sens, le Ministre de la Défense nationale annonçait en janvier 2003 qu'une entente binationale avait été signée avec les États-Unis pour la formation d'un groupe de planification militaire ayant pour mandat d'accroître la sécurité du Canada contre des crises possibles ou des désastres naturels pouvant se produire sur le continent nord-américain. Le fait que cette responsabilité soit dévolue à des officiers des Forces canadiennes indique l'importance accrue que celles-ci joueront dans toutes les sphères de la sécurité nationale et continentale à l'avenir.¹⁴⁶

Stabilité et ordre international

Il est indéniable que le monde dans lequel nous vivons est plus instable, imprévisible et dangereux qu'à l'époque de la Guerre froide. L'internationalisation de l'économie a transformé le monde en un village où les événements dans une région du

¹⁴⁴ Moisés Naím, *The Five Wars of Globalization*, p. 36.

¹⁴⁵ Christopher Sands, *Fading Power or Rising Power : 11 September and Lessons from the Section 110 Experience*, p. 69.

¹⁴⁶ Canada, Ministère de la Défense nationale, Message du 31 janvier 03 par le CEMD publié dans *La feuille d'érable*, vol. 6, n° 5, 12 février 03; et Joël J. Sokolsky, « Clausewitz à la mode canadienne », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 3, Automne 2002, p. 3.

globe ont des répercussions presque immédiates de l'autre côté de la planète.¹⁴⁷ Les conflits internationaux ne laissent plus personne indifférent et forcent les États à s'impliquer plus rapidement et avec force afin de restaurer la paix. Il ne suffit donc plus pour le Canada d'assurer la sécurité du lien transatlantique ou de surveiller notre espace aérien, mais de pouvoir opérer dans des contrées dangereuses à n'importe quel point du globe. Cette dynamique se reflète par le nombre croissant d'opérations menées par l'ONU et par les actions de plus en plus décisives et interventionnistes qui sont nécessaires pour rétablir la paix ou régler des conflits intraétatiques.¹⁴⁸ Que ces opérations soient identifiées sous le terme de mission de maintien de la paix, de rétablissement de la paix ou d'opérations hors guerre, elles se caractériseront toutes par une approche multilatérale, un environnement de guerre et par une planification militaire de plus en plus difficile et nécessitant une préparation préalable.¹⁴⁹ Malgré ce changement, le gouvernement canadien continuera à vouloir y participer si ce n'est que pour préserver sa voix dans les questions de sécurité mondiale.¹⁵⁰ Une chose est claire cependant, le temps où le Canada pouvait engager des troupes plus ou moins bien préparées et équipées à la dernière minute est bel et bien révolu.¹⁵¹ Une réalité qui se retrouve dans la vision stratégique 2020 des Forces canadiennes qui « consiste essentiellement à positionner la structure des Forces canadiennes pour doter le Canada de forces modernes aptes au combat et adaptées à leurs tâches, qui pourront être déployées

¹⁴⁷ Canada, Ministère de la Défense nationale, *À la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, p. i.

¹⁴⁸ Tom Keating, *Canada and World Order*, p. 164.

¹⁴⁹ Michael Ignatieff, *Canada in the Age of Terror – Multilateralism Meets a Moment of Truth*, p. 18.

¹⁵⁰ Joël J. Sokolsky, *La politique décisionnelle de la défense à la fin du siècle*, p. 361.

¹⁵¹ Louis Nastro et Kim Richard Nossal, « The commitment-Capability Gap : Implications for Canadian Foreign policy in the Post-Cold War Era », *Canadian Defence Quarterly*, automne 1997, pp. 21 et 22.

dans le monde entier et intervenir rapidement en cas de crise, tant au pays qu'à l'étranger, dans le cadre d'opérations interarmées ou interalliées». ¹⁵²

Depuis le 11 septembre, les États-Unis ont manifestement démontré l'intention de prendre les mesures nécessaires pour éradiquer toute menace qui pèse sur leurs intérêts et de s'assurer que de telles tragédies ne se reproduisent jamais. Ce point est primordial parce qu'il sous-entend la formation de petits groupes de nations prêtes à agir sous la direction des Américains avec l'assentiment ou non du conseil de sécurité de l'ONU. Alors que le Canada s'est abstenu de participer aux dernières opérations, il pourrait s'avérer plus difficile à long terme de ne pas le faire. Comme démontré précédemment, l'intégration de plus en plus importante de l'économie canadienne avec celle des États-Unis forcera le gouvernement canadien à doser ses prises de position pour des institutions internationales qui ont peine à établir un consensus sur les mesures à prendre pour résoudre rapidement un conflit. Il deviendra inacceptable pour les États-Unis de voir le Canada refuser son soutien pour des interventions qu'ils jugent justes, mais qui ne reçoivent pas l'assentiment de l'ensemble de la communauté internationale sous prétexte de manigances politiques au sein d'institutions comme l'ONU.

Comme pour les prochaines années, les Américains continueront de « craindre localement et d'agir mondialement », ¹⁵³ il est donc raisonnable d'assumer que les demandes de soutien comme celles pour les opérations en Irak se feront plus fréquentes. Le Canada devra donc s'y préparer pour préserver sa crédibilité avec son puissant

¹⁵² Canada, Ministère de la Défense nationale, *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, p. 6.

¹⁵³ Michael A. Hennessy et Scot Robertson, *Defence and Security Challenges for Canada in Light of the Bush Mid-Term Sweep*, p. 25.

partenaire économique et être prêt à s'engager militairement avec lui.¹⁵⁴ Dans ce contexte, il importe cependant que le Canada soit en position de pouvoir offrir des capacités militaires pertinentes pouvant être facilement intégrées aux opérations et d'évoluer dans un environnement de guerre afin d'éviter de devenir un fardeau entravant l'atteinte des objectifs assignés par les institutions politiques.

Conclusion

Les objectifs de la politique étrangère du Canada sont demeurés inchangés malgré la mondialisation. Nous pouvons donc nous attendre à ce que le gouvernement canadien demeure actif sur la scène internationale pour promouvoir la prospérité du pays, assurer sa sécurité dans un cadre mondial stable et d'être en mesure de projeter les valeurs de démocratie et de respect du droit de la personne. De plus, rien n'indique que le Canada tournera le dos à son approche multilatéraliste. Néanmoins, il est probablement exclu que cette approche se limite uniquement aux grandes institutions issues de la Guerre froide comme l'ONU, l'OTAN ou le NORAD. D'autres moyens seront certainement envisagés par le gouvernement canadien pour assurer sa sécurité ou promouvoir l'ordre international comme les « coalitions de pays pour une même cause » ou une association directe avec les États-Unis; augmentant du même coup la probabilité qu'il doive s'engager sur de multiples fronts en même temps.

L'environnement instable et dangereux associé avec le nouvel ordre mondial amènera le Canada à engager ses forces armées sur la scène internationale plus fréquemment à l'avenir si ce n'est que pour maintenir sa position d'influence au sein de

¹⁵⁴ J.L. Granatstein, *A Friendly Agreement in Advance*, p. i.

la communauté internationale ou l'harmonie des ses relations avec les États-Unis. Par conséquent, il est plus que raisonnable d'affirmer que le gouvernement canadien devra considérer la force militaire comme un instrument des plus important pour espérer atteindre les objectifs énoncés dans sa politique étrangère.

CONCLUSION

Au cours de la Guerre froide, le Canada n'a jamais vraiment considéré la puissance militaire comme un moyen essentiel pour atteindre ses objectifs de politique étrangère en matière de prospérité, de sécurité et de projection des valeurs démocratiques et de respect des droits de la personne. Ce choix s'explique en grande partie par son isolement géographique, la proximité d'une superpuissance comme les États-Unis, la possibilité d'exercer une certaine influence sur la scène internationale par l'entremise d'institutions internationales et sa propension à une approche de défense collective. Ce dernier point est particulièrement pertinent, car, dans un environnement prévisible et relativement stable comme celui de la Guerre froide, les pressions faites par la communauté internationale pour que le Canada assume ses engagements militaires sont demeurées plutôt négligeables. Le Canada a donc toujours pu prétendre satisfaire ses engagements auprès de ses alliés et de la population canadienne tout en limitant l'importance des ressources qu'il avait à y investir.

Avec la chute du mur de Berlin, nous avons observé des changements draconiens au niveau du partage des pouvoirs dans le monde. L'émergence de « l'hyperpuissance » américaine, par exemple, ne fera rien pour pallier l'impact important que les États-Unis peuvent avoir sur la politique nationale canadienne et demandera au gouvernement d'être plus circonspect et conséquent quant aux choix qu'il entend faire sur la scène internationale. De plus, la période à laquelle nous vivons présentement a vu la mondialisation encouragée une intensification des relations économiques internationales et une interdépendance croissante entre les États. Cette réalité a augmenté la possibilité

que des crises ou des désastres se produisant à l'étranger aient des répercussions importantes sur la scène nationale. Les États comme le Canada, qui comptent énormément sur le commerce extérieur pour assurer leur prospérité, sont donc amenés à agir le plus rapidement possible pour minimiser les effets possibles de ces crises.

Hormis les avances indéniables en matière d'économie, la mondialisation a aussi engendré un monde complexe, instable et sournois. Ce nouvel ordre mondial se caractérise par un ensemble de menaces plus insidieuses les unes que les autres et qui se manifestent à une fréquence et un niveau de violence jamais vu auparavant. Ces menaces qui ont culminé avec les événements du 11 septembre 2001 ont créé un climat endémique d'instabilité dégénérant souvent en conflits intraétatiques dans les milieux moins favorisés. Alors que ces attentats ont confirmé que le Canada ne peut plus ignorer les menaces qui pèsent sur son territoire sous prétexte de son isolement géographique, ils ont aussi démontré que celles-ci ne peuvent être contrées qu'en coordonnant efficacement les efforts des intervenants nationaux en sécurité et en employant des moyens multilatéraux. Le Canada doit donc s'assurer de prendre les mesures nécessaires au niveau national tout en coopérant avec les États-Unis et les institutions internationales s'il est vraiment déterminé à assurer sa sécurité dans un cadre mondial.

Tous ces changements dans la dynamique internationale n'ont cependant pas eu d'effet important sur les objectifs et les orientations de la politique étrangère canadienne. Les objectifs sont en effet demeurés inchangés et nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement canadien demeure actif sur la scène internationale par l'entremise d'une approche multilatéraliste. Néanmoins, il est probablement exclu que cette approche se

limite uniquement aux grandes institutions issues de la Guerre froide; augmentant du même coup les chances que le pays s'engage sur de multiples fronts en même temps.

À la lumière de ces conclusions, il apparaît indéniable que les Forces canadiennes seront appelées à jouer un rôle des plus déterminant dans l'atteinte des objectifs exprimés dans la politique étrangère du Canada. La fréquence à laquelle, le pays devrait engager ses forces armées à l'avenir soit pour aider à rétablir la stabilité sur la scène internationale, éradiquer la menace terroriste ou répondre à une crise sur le continent nord-américain augmentera très certainement. Cette réalité demandera probablement d'allouer des ressources importantes et d'élaborer une stratégie de sécurité nationale faute de quoi des conséquences néfastes sur la crédibilité et la position d'influence du Canada au sein de la communauté internationale pourrait se faire sentir. De plus, il est fort certain qu'une attitude ambivalente qui se répéterait, minerait éventuellement ses relations avec les États-Unis; une éventualité dangereuse considérant l'intégration croissante des deux économies. Pour cette raison, il est essentiel que le gouvernement canadien cesse de considérer la force militaire comme un instrument de premier plan de sa politique étrangère. C'est seulement de cette façon que les Forces canadiennes pourront vraiment prétendre qu'elles se sont engagées dans le carrefour entre le passé et l'avenir et ainsi envisager de le traverser une fois pour toute.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERTS, Sheldon. « Riding on America's Shoulders », *The National Post*, vol. 5, n° 77, 28 janvier 2003, p. A12.

APPEL MOLOT, Maureen et Norman Hillmer. « The Diplomacy of Decline » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* édité par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002.

BELLAVANCE, Joël-Denis. « Les États-Unis ont déjà remporté la guerre, affirme Jean Chrétien (En entrevue au Réseau américain ABC) », *La Presse*, n° 138, 10 mars 2003, p. A3.

BLAND, Douglas. « Everything Military Officers Need to Know about Defence-Policy-Making in Canada » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

BLAND, Douglas L. « Le commandement militaire au Canada » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

BOISVERT, Yves. « La peur, la force et le droit », *La Presse*, n° 140, 12 mars 2003, p. A5.

CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, *Dialogue sur la politique étrangère*, Ottawa, le Ministère, 2003.

CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Fiche d'information no. 61, Ottawa, le Ministère, 2003, 10 juin 2002.

CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Le Canada dans le monde - Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada 1995*, Ottawa, le Ministère, 1995.

CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*, Ottawa, le Ministère, 2000.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. *A la croisée des chemins : Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense 2001-2002*, Ottawa, le Ministère, 2002.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. *Air Force Strategy 2025*, Ottawa, le Ministère, ébauche du 22 janvier 2003.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. *Évaluation militaire 2002* préparé Peter Johnston, Ottawa, le Ministère, 2002.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. Message du 31 janvier 03 par le CEMD publié dans *La feuille d'érable*, vol. 6, n° 5, 12 février 03.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. *Shaping the Future of the Canadian Forces : A Strategy for 2020*, Ottawa, le Ministère, juin 1999.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. *Vectors 2020 – Toward Canada's Future Air Force*, Ottawa, le Ministère, ébauche du 5 avril 2002.

CHANTRAINE, Pol. « Cafouillage diplomatique », *Le Devoir*, 25 avril 1995. Source internet : <www.sispain.org/english/history/fisherie/position/final/both/four.html>

CIENSKI, Jan. « US Trades Arms for Friends », *The National Post*, vol. 5, n° 76, 28 janvier 2003, p. A10.

DE KERCKHOVE, Ferry. « Canada's Response to Current Challenges » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

DUNLAP, Charles J. Jr, Colonel (USAF). *Law and Military Interventions: Preserving Humanitarian Values in 21st Century Conflicts*.

GIMBLETT, Richard H. « A Strategic Overview of the Canadian Security Environment », *Canadian Foreign Policy*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 3, printemps 2002.

GRANATSTEIN, J.L. « A Friendly Agreement in Advance », *C.D. Howe Institute Commentary*, n° 166, juin 2002.

HASSAN-YARI, Houchang. « Inter-Islamic Clash and Western Response » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

HENNESSY, Michael A. et Scot Robertson. « Defence and Security Challenges for Canada in Light of the Bush Mid-Term Sweep », *Options politiques*, vol. 24, n° 2, février 2003.

HOMER-DIXON, Thomas F. « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security*, N° 19, été 1994.

HUNTINGTON, Samuel P. « The Clash of Civilizations » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

IGNATIEFF, Michael. « Canada in the Age of Terror – Multilateralism Meets a Moment of Truth », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003.

JONES, David T. « Yo, Canada! A Wake-Up Call for Y'all Up There », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003.

KEATING, Tom. *Canada and World Order – The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, 2e éd., Oxford University Press, 2002.

KEYES, Bob. « Perimeter Security and Trade Issues for Canadian Business » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002.

KIRSCHBAUM, Stanislav. « Central Europe » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

LEFEBVRE, Stéphane, Michel Fortmann et Thierry Gongora. « The Revolution in Military Affairs: Its Implications for Doctrine and Force Development within the U.S. Army » paru dans *The Operational Art: Developments in the Theories of War* publié par B.J.C. McKercher, et Michael A. Hennessy, Praeger, Londres, 1996.

LORTIE, Marc et Sylvie Bédard. « L'engagement des citoyens dans la politique étrangère canadienne : l'expérience du Sommet des Amériques, Québec, avril 2001 », *Études internationales*, Institut québécois des Hautes Études internationales, vol. 23, n° 2, juin 2002.

MACDONALD, Georges E.C., lieutenant-général. « Le leadership à une époque marquée par le changement et la complexité » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

MACKENZIE, Lewis. « Opening Remarks » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

MACLEAN, George. « Building on a Legacy or Bucking Tradition? Evaluating Canada's Human Security Initiative in an Era of Globalization », *Canadian Foreign Policy*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 3, printemps 2002.

MARTIN, Pierre. « Coming to Terms with Uncle Sam : Managing Canada-US Bilateral Security after September 11 », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003.

MATHEWS, Jessica T. « Power Shift » paru dans *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Robert J. Art et Robert Jervis, Longman, 2003.

MIDDLEMISS, Dan W. « The Hard-Won Lessons of Canada at War : A History of Professionalism and Neglect », *Options politiques*, vol. 24, n° 02, février 2003.

MIDDLEMISS, Dan W. et J.J. Sokolsky. *Canadian Defence – Decisions and Determinants*, Harcourt Brace Jovanovich, Canada, 1989.

MORRISON, Alex. « Security and Sovereignty Revisited: Disappointment, Despair and Dismay », *The Bulletin*, Institut canadien d'Études stratégiques, automne 2002.

NAÍM, Moisés. « The Five Wars of Globalization », *Foreign Policy*, janvier/février 2003.

NASTRO, Louis et Kim Richard Nossal. « The commitment-Capability Gap : Implications for Canadian Foreign policy in the Post-Cold War Era », *Canadian Defence Quarterly*, automne 1997.

NEWELL, Clayton R. *The Framework of Operational Warfare*, Routledge, 1991.

NOSSAL, Kim Richard. *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3^e éd., Prentice Hall Canada, 1997.

REGEHR, Ernie. « Defence and Human Security » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

ROBERTS, Adam. « The United Nations and International Security » paru dans *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Robert J. Art et Robert Jervis, Longman, 2003.

ROUSSEL, Stéphane. « Périmètre de sécurité et « Homeland Défense » : Quelles sont les conséquences pour le Canada? Rapport final du table ronde », *Politiques étrangères du Canada*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 1, automne 2001.

ROUSSEL, Stéphane. « The Blueprint for Fortress North America » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002.

RUDNER, Martin. « Contemporary Threats, Future Tasks: Canadian Intelligence and the Challenges of Global Security » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* publié par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002.

SANDS, Christopher. « Fading Power or Rising Power : 11 September and Lessons from the Section 110 Experience » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* publié par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002.

SOKOLSKY, Joël J. « Clausewitz à la mode canadienne », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 3, Automne 2002.

SOKOLSKY, Joël J. « La politique décisionnelle de la défense à la fin du siècle » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

STOETT, Peter J. et Allen G. Sens. *Global Politics – Origins, Currents, Directions*. International Thomson Publishing Company, 1998.

THOMAS, Caroline. « Third World Security » paru dans *International Politics – Enduring Concept and Contemporary Issues*, 6^e Édition, Robert J. Art et Robert Jervis, Longman, 2003.

THOMPSON, John C. « Serpents in the Garden: the Threat of Terrorism in Canada » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002.

TOFFLER, Alvin et Heidi, *Guerre et contre-guerre : Survivre à l'aube du XXI^e siècle*, Librairie Arthème Fayard, 1994.

TOUPIN, Gilles. « Le Canada cherche toujours le compromis », *La Presse*, n° 141, 13 mars 2003, p. A3.

WATERS, Malcolm. *Globalization*, London :Routledge, 1995.

OUVRAGES CONSULTÉS

BARIL, Maurice, général. « Une réflexion personnelle sur la fonction d'officier » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

BLACKWELL, Tom. « Open Mind on Role in Missile Plan: McCallum Aide », *The National Post*, vol. 5, n° 76, 27 janvier 2003, p. A2.

BLAIS, Jean-Jacques. « Closing Remarks » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

BRAUM, Aurel. « Russia and the Near Abroad » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Vivre à l'abri de la peur : La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*, Ottawa, le Ministère, 2002.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. « Faits saillants de la Défense : Budget 2003 », *La feuille d'érable*, vol. 6, n° 6, 19 février 2003.

CANADA, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. « Message conjoint du CEMD et de la sous-ministre : Budget fédéral – février 2003 », *La feuille d'érable*, vol. 6, n° 7, 26 février 03.

DALLAIRE, Roméo A., lieutenant-général (retraité). « Le commandement de théâtre d'opérations et le règlement des conflits » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

DANGERFIELD, J.K., lieutenant-général (retraité). « Considérations sur les opérations canadiennes actuelles au sein de l'OTAN » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

DEMPSTER, D.L., brigadier-général. « Les généraux et la gestion du programme de la défense » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

DEWITT, David B. et David Leyton-Brown. *Canada's International Security Policy*, Prentice Hall Canada, 1995.

FIFE, Robert. « Opposition Pushes PM to take a stand », *The National Post*, vol. 5, n° 77, 28 janvier 2003, p. A4.

GIMBLETT, Richard H. « The Canadian Way of War: Experience and Principles » présenté au Dalhousie University Centre for Foreign Policy Studies (CFPS) Seapower Conference, 8 juin 2002, mis à jour en novembre 2002.

GRACE, Kevin Michael. « Playing to the Home Crowd », *The Report*, vol. 29, n° 24, 16 décembre 2002.

GRANATSTEIN, J.L. « Canada's Army : A Profession Built in the Wars of One Century, Neglected for the Challenges of the Next », *Options politiques*, vol. 24, n° 2, février 2003.

HATTO, Ronald. « Le Canada, l'OTAN, la sécurité européenne et la fin de la guerre froide : de l'implication au retrait », *Études internationales*, Institut québécois des Hautes Études internationales, vol. 23, n° 1, mars 2002.

HÉNAULT, Raymond, général. « Combat Capability and the Canadian Forces », *Canadian Foreign Policy*, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, vol. 9, n° 3, printemps 2002.

HÉNAULT, R.R., lieutenant-général. « Le commandement canadien moderne et le règlement de conflit : le cas du Kosovo » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

KASURAK, Peter. « Managing National Defence: A Glass Half-Empty or Half-Full? » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

MACDONALD, Brian, « Canadian Strategic Policy and *The Clash of Civilizations* », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 26, n° 3, printemps 1997.

MARSH, H.J., colonel. « Les défis du commandement au XXI^e siècle » paru dans *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien* édité par le lieutenant-colonel Bernd Horn et Stephen J. Harris, The Dundurn Group, 2002.

MATHERS, Chris. « Cross-Border Law Enforcement » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002.

OLIVER, Dean F. « How much was Never Enough? Canadian Defence and 11 September » paru dans *Canada among nations 2002 : A Fading Power* publié par Norman Hillmer et Maureen Appel Molot, Oxford University Press, 2002.

OLIVER, Dean F. « Human Security and Canadian Foreign Policy » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2000: Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century* publié par David Rudd, Jim Hanson et Jessica Blitt, Canadian Institute of Strategic Studies, 2000.

PALTIEL, Jeremy. « (En)countering China » paru dans *Canadian Strategic Forecast 1998 – World 2000 : Conflict, Chaos or Civilization?* publié par Jim Hanson et Peter Hammerschmidt, Canadian Institute of Strategic Studies, 1998.

PURDY, Margaret. « Critical Infrastructure Protection: A Canadian Perspective » paru dans *Canadian Strategic Forecast 2002 : Fortress North America? What 'Continental Security' Means for Canada* publié par David Rudd et Nicholas Furneaux, Canadian Institute of Strategic Studies, 2002.

ROBERTSON, Scot. « La révision des politiques de défense : s'attaquer à l'écart entre la stratégie et les ressources », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 3, automne 2002.

ROBITAILLE, Louis-Bernard. « Le non irrévocable de la France », *La Presse*, n° 139, 11 mars 2003, p. A3.

TOBIN, Brian. « We can be true to the U.S. and UN », *The Globe and Mail*, 5 février 2003, p. A15.